

## REUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. JAMAR. Monsieur GENET, avez-vous des excusés ?

M. GENET.- Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES, vous avez des excusés ?

M.GEORGES.- Pour le groupe PS, M. Julien MESTREZ et M<sup>me</sup> WALTHERY arriveront avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M<sup>me</sup> CHEVALIER.- M<sup>me</sup> FLAGOTHIER.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- J'excuse M. DEFAYS pour cet après-midi et quelques arrivées tardives.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

### I.- Communication du Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la première commission (Affaires économiques et Intercommunales) se réunira Salle des Gardes après la séance de notre Conseil.

La septième commission (Finances et Services provinciaux) se réunira, quant à elle, lundi à 14 heures, Salle de l'ancienne Députation permanente et le Bureau à 14h30', également dans la même salle.

### II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### III.- Discussion des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 04-04/9 : L'Enseignement – Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 04-05/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14, point 18 de l'ordre du jour : document 04-05/9 et point 19 de l'ordre du jour : document 04-05/10.

Je cède la parole à M. le Député permanent GILLES pour répondre aux questions posées sur ces trois rapports d'activités.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ma réponse concerne trois volets. Le premier concerne le secteur de l'Intranet, le deuxième de l'Enseignement et le troisième la Formation.

Permettez-moi tout d'abord de remercier M. DRION pour l'excellente synthèse du rapport relatif à l'Intranet provincial et plus spécifiquement l'informatisation de la Province de Liège.

Bilan de cinq années de travail et d'efforts, l'informatisation touche tous les secteurs et tous les domaines de notre Province de Liège. Vaste projet ! L'Intranet est une réalité physique depuis 1996 et il dispose maintenant des grandes fonctions logicielles pour mener à bien le traitement de l'information et mettre à la disposition des agents un outil performant afin de mieux répondre aux besoins du public, c'est-à-dire du citoyen, des communes et des autres instances publiques avec lesquelles nous dialoguons et collaborons.

M. GENET, à l'occasion de la discussion de ce dossier, dans le cadre de sa préoccupation sur le développement durable et qui est aussi le nôtre, s'est plaint de la chaleur des locaux. Dois-je redire que son réglage dépend de la Régie des Bâtiments de l'Etat et non des compétences des services de la Province de Liège. Préférons dès lors à celle-ci la chaleur des débats qui représente la vie de notre institution.

Suite à l'intervention vendredi dernier de M. SOBRY, je scinderai ma réponse en deux parties. Abordons d'abord les questions sur les sites Internet. La hausse des fréquentations mensuelles sur le site de la Maison des Sports est indéniablement liée à l'impact de l'effet médiatique du Tour de France. Et pour répondre à M. SOBRY, les chiffres se maintiennent avec quelques 6.000 visiteurs tous les mois. Nous profitons donc de cet impact médiatique pour rayonner et attirer les internautes sur la pratique du sport en Province de Liège.

Soyons centralisateur et restons centralisateur.

Le site Internet des Services techniques provinciaux, en cours de développement, a été conçu non seulement à partir de notre expérience, mais également dans cet esprit centralisateur au niveau de nos différents interlocuteurs. Aussi, allons-nous mettre en place la coordination de chantiers pour la mise à la disposition des différents impétrants... (Communes, Intercommunales, entrepreneurs, police de la circulation, citoyens...), d'un état réel de l'ensemble des chantiers sur le territoire de la Province de Liège.

Il nous faudra, bien entendu, la participation active de tous, mais sachons désormais que ce site aura le mérite d'exister et que nous mettrons tout en œuvre pour qu'il soit utilisé. En réponse à la question sur l'utilisation de SAP et sur les recettes, il faut savoir que le mécanisme de facturation interne, tel que cité par M. SOBRY, n'est plus à l'état de projet, mais de réalisation. Dès janvier 2005, nous mettrons en place progressivement les entités « décentralisées » pour chaque receveur spécial de la Province de Liège avec facturation interne des droits constatés, ce qui nous permettra d'obtenir une vue mensuelle exhaustive des recettes perçues et à percevoir.

Votre expérience du site Internet de Chaudfontaine et des besoins des citoyens est importante et l'idée novatrice que vous avez développée rencontre nos préoccupations.

Je peux déjà vous assurer que la Province de Liège, par la mise en place progressive des sites Internet, met tout en œuvre pour disposer d'une base d'informations unique, qui sera très utile à l'agent provincial mais aussi, par sa diffusion, au citoyen et au public en général.

Nous utilisons déjà des pages dynamiques et nous mettons en place cette manière de travailler sur l'ensemble des sites opérationnels mais aussi en cours de développement (citons les Sports, la Culture, bientôt les Services techniques provinciaux).

Nous devons, en effet, travailler par thèmes et assister l'internaute dans sa démarche pour rechercher l'information souhaitée. Et c'est dans cette optique que nous entreprenons une collaboration avec la Région wallonne et la Cellule Wall-on-line. En effet, la Province de Liège a été invitée à participer à un projet pilote visant l'échange de flux électroniques entre administrations publiques (Région, Provinces, Communes), et ce pour trois flux biens particuliers :

1. La prime aux chauffe-eau solaires, afin de faciliter l'octroi de la prime provinciale et assouplir la démarche administrative ;
2. La suppression de diverses attestations dans le cadre des marchés publics (en collaboration avec le fédéral), à l'issue de laquelle la Province de Liège pourra mettre son site à disposition d'autres institutions, par exemple les Communes ;
3. Le co-marquage, technique permettant l'échange d'informations entre sites Internet d'administrations publiques, selon le principe des "lignes de vie" dont nous a longuement parlé M. Sobry. Guider l'internaute le plus rapidement possible vers l'information qu'il recherche quel que soit le site qui dispose de l'information.

La Province de Liège participera évidemment activement à ce projet inter-administrations.

En synthèse, l'effort consenti à l'informatisation et les résultats obtenus, nous amènent à poursuivre dans cette voie et à donner à notre Province de Liège, une image dynamique au service du citoyen.

J'aborde maintenant les secteurs de l'enseignement et de la formation.

Comme chaque année, de très nombreuses questions m'ont été posées concernant l'enseignement et la formation. Je vous remercie de cette nouvelle preuve de votre intérêt pour cet important secteur de notre activité provinciale.

Une réponse exhaustive à l'ensemble de vos questions nécessiterait que j'occupe cette tribune plusieurs jours, ne serait-ce déjà que pour assouvir les nombreuses curiosités de M<sup>me</sup> RUIZ.

Je m'en tiendrai donc à l'essentiel, mais vous savez et plusieurs d'entre vous ont bien voulu le rappeler, que notre 6<sup>ème</sup> Commission est un lieu permanent de débats et d'échanges où nous continuerons nécessairement nos réflexions dans les semaines et les mois à venir.

Mon intervention portera d'abord sur le Département Enseignement, dont le riche rapport a entraîné de votre part de non moins riches questions. Commençons par notre enseignement secondaire. Effectivement, Madame DELCHAMBRE, nous y constatons un nouvel accroissement de nos populations, de 5,67% en effet. Il est vrai toutefois que les sections industrielles « traditionnelles » de nos différentes écoles polytechniques ne suivent pas la même courbe ascendante. Et donc, comment sensibiliser mieux encore – car d'importants efforts sont déjà faits – les jeunes à ces orientations d'études ?

Une enquête, notamment, a été réalisée au départ des Ecoles polytechniques de Seraing, Herstal, Huy, Verviers et de l'IPES de Hesbaye (orientation industrielle).

652 diplômés des années 2003-2002-2001 ont été interrogés, 171 ont répondu (la moyenne d'âge est de 21 ans), Sur les 171 réponses, 103 travaillent. Cet échantillon nous a permis de dégager que:

- 63,74 % des élèves sortant des EP orientation industrielle, cherchent du travail directement.
- + de 36 % continuent leur parcours scolaire notamment vers la HE Rennequin Sualem option Electromécanique.
- 69 % d'entre eux considèrent que la formation reçue au secondaire les aide à aborder le supérieur.
- dans les 63,74 % qui souhaiteraient travailler, 83,90 % ont trouvé du travail dans l'année de leur sortie.
- 66,02 % travaillent dans une fonction en rapport avec leur formation scolaire. Les autres ont reçu des propositions pour un autre secteur.
- 31,07 % ont trouvé un travail par une démarche personnelle et presque 13 % ont été embauchés à la suite de leur stage scolaire. Il faut aussi signaler que 9 % ont trouvé un travail grâce aux contacts pris par l'école.

Lors de l'entretien d'embauche, presque 60 % des diplômés ont été testés principalement sur leurs connaissances techniques. Un sur deux obtient aussitôt un contrat à durée indéterminée, ce qui est très positif.

Ceci nous permet d'affirmer raisonnablement qu'un étudiant qui sort d'une formation industrielle a toujours de fortes chances de trouver un travail dans l'année de sa sortie des études.

Par conséquent, il faut continuer à faire entendre le message selon lequel la Wallonie a besoin de techniciens et de spécialistes, il faut revaloriser l'image du travailleur manuel par une meilleure connaissance de l'importance de son travail dans la société. De même, il convient de renforcer les partenariats avec les entreprises par des stages indispensables à la formation des élèves.

C'est très exactement ce que nous faisons et continuerons de faire. Le concours de la Fondation Jean Boets et les efforts déployés par notre Direction générale vont de longue date dans ce sens.

La Wallonie a besoin de jeunes bien formés mais, comme le souligne notre collègue Gérard GEORGES, cette formation désormais ne peut ignorer l'apprentissage des langues. Il est bien exact que la reconversion économique de notre région nécessite une meilleure pratique des langues étrangères. Quels moyens, me demandez-vous, sont mis en œuvre dans nos instituts d'enseignement secondaire pour améliorer leur apprentissage ?

Ils sont nombreux. Un seul exemple : de septembre 2001 à juin 2004, soit sur trois années scolaires : 28 séjours d'immersion linguistique organisés sans que cela coûte un euro ni à la Province, ni aux élèves ! Grâce aux dossiers introduits auprès du fonds d'immersion linguistique de la Communauté Française, les moyens financiers ont été obtenus. Deux programmes Socrates-Comenius ont été construits et ont abouti.

Nos élèves ont ainsi séjourné en immersion en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, au Danemark, en Suède, à Malte, aux Pays-Bas, en Italie (Frosinone, Toscane et Sicile). Vous en trouverez le détail dans les rapports d'activités.

Pour cette nouvelle année scolaire, 6 projets déjà seront financés par ce fonds : 5 séjours d'immersion et un programme d'échanges : une journée tous les 15 jours alternativement entre l'IPES de Seraing et l'école provinciale de Hasselt pour des élèves de deuxième année.

Le séjour en immersion permet de rencontrer les usagers de la langue étudiée, ce qui renforce les apprentissages. Pour prolonger le bénéfice de la rencontre, l'enseignement provincial a souscrit à un programme d'accueil d'assistants en langues. Ainsi, nous pouvons compter sur la présence pour des périodes allant de 4 à 8 mois de six assistants en langues accueillis dans 6 établissements. Leur présence a pour objectif de dynamiser les cours en plaçant l'élève dans une situation réelle de communication en langue étrangère. L'élève ne fait plus semblant, il veut communiquer avec cet enseignant étranger et fait l'effort d'utiliser sa langue.

Deux projets linguistiques s'inscrivant dans le cadre de la Compétence Eurégionale sont aussi menés.

Je rejoins ainsi une préoccupation exprimée à cette tribune par M. DEMOLIN, qui évoquait à juste titre dans la même perspective le projet « Compétence eurégionale Proqua » centré sur la formation professionnelle et la formation continuée dans l'Eurégio Meuse-Rhin.

Je rappelle que l'objectif principal du projet est d'intégrer d'une manière durable des modules donnant accès à une qualification eurégionale dans l'offre habituelle de la formation et de l'enseignement technique et professionnel relevant des partenaires de l'Eurégio Meuse-Rhin.

Il s'agit d'offrir aux personnes en formation professionnelle un programme orienté vers la mobilité eurégionale, qui sera sanctionné par une attestation « Compétence eurégionale Proqua ».

Le projet se développe sur un territoire où cohabitent 5 cultures et 3 langues différentes :

- Province de Liège (français),
- Limbourg belge (néerlandais),
- Limbourg de sud néerlandais (néerlandais),
- Communauté germanophone de Belgique (allemand),
- Région d'Aix-la-Chapelle (allemand).

Pour vivre et trouver de l'emploi dans l'Eurégio, les travailleurs ou futurs travailleurs doivent avoir développé, outre une qualification professionnelle, des compétences spécifiques :

- la maîtrise, au niveau B1 ou B2, d'au moins une des trois langues eurégionales, autre que la langue de la région d'origine,
- une capacité à rechercher et exploiter la législation sociale et fiscale de l'Eurégio,
- une aptitude à gérer les différentes cultures eurégionales.

Ces trois compétences seront acquises dans le cadre de modules complémentaires ou dans le cadre de programmes existants, elles doivent permettre aux candidats de valoriser leur formation et leur qualification professionnelle dans l'Eurégio Meuse-Rhin. Les trois compétences eurégionales (linguistique, interculturelle et d'informations) seront sanctionnées par une « attestation de compétence eurégionale » évaluées selon des mêmes critères et reconnues par les différentes instances eurégionales.

Actuellement le projet est dans la phase d'évaluation, c'est un projet pilote auquel quelques établissements de tous les réseaux et du FOREM ont accepté de collaborer.

Cinq étudiants inscrits dans l'option Technicien du bureau à l'IPES de Herstal ont accepté de participer à cette première phase. Tout en suivant le programme normal de leur formation professionnelle, ils ont eu l'occasion d'acquérir les compétences complémentaires de la qualification eurégionale :

- en néerlandais expression (orale ou écrite) dans les échanges courants de la vie professionnelle et appréhension de la dimension interculturelle du Limbourg belge et du Limbourg néerlandais.
- pour ces régions, les cours commerciaux leur ont permis d'aborder la législation sociale et fiscale et grâce à l'informatique, ils ont été familiarisés à la résolution de divers problèmes culturels.

Dans le courant du mois d'octobre, les élèves effectueront un stage en entreprise de deux semaines à Hasselt. A l'issue de leur année scolaire, l'obtention d'une attestation Eurégio-compétence passe par la réussite d'examens en compétence linguistique, interculturelle et en matière d'information et par la réussite du stage.

A l'issue de la phase pilote qui se terminera en décembre 2004, le certificat Eurégio-compétence pourra s'appliquer à d'autres nouveaux domaines (actuellement une quinzaine sont concernés) et à d'autres établissements d'enseignement et de formation.

On peut déjà annoncer que l'Institut de promotion sociale de Verviers, option commerciale, va organiser en convention avec le Forem, de janvier 2005 à décembre 2005, une unité de formation à concurrence de 1020 périodes intitulée « Bureautique eurégionale » pour un maximum de 15 demandeurs d'emploi. La langue choisie sera l'allemand.

Bref, en matière d'apprentissage des langues, nous faisons déjà beaucoup de choses et j'ai demandé que notre action puisse encore se renforcer.

Ce souci de l'enseignement provincial de préparer au mieux les élèves à affronter les défis de l'avenir en devenant des acteurs efficaces du monde de demain constitue une réelle priorité pour des responsables politiques éclairés. Vous savez que c'est notre volonté constante d'y consacrer tous les moyens nécessaires humains mais aussi financiers. D'où, par exemple, des constructions (oui, Madame RUIZ, nous avons d'ambitieux projets pour La Reid, mon collègue et ami Georges PIRE les a d'ailleurs déjà évoqués ici-même et nous en reparlerons encore bientôt), donc des constructions et chaque année d'importantes sommes affectées à l'équipement pédagogique. Manifestement, Monsieur BRUYERE, vous êtes le seul à n'en être pas convaincu, et je pense que je réussirai difficilement pas à vous en convaincre malgré l'évidence du sujet.

Je parlerai d'ailleurs tout à l'heure des dictionnaires et des manuels scolaires.

Pour y voir clair, vous devriez tenir compte également des moyens supplémentaires consentis par la Province par le biais de quotes-parts dans le cadre de crédits exceptionnels attribués par la Région wallonne et la Communauté Française en matière d'équipements.

Former des « têtes bien faites » mais aussi, par une action éducative globale, des citoyens « complets » et responsables.

A cet égard, les missions de l'école sont multiples.

Votre question, Monsieur FERNANDEZ, me permet d'en illustrer un aspect particulier, qui me tient à cœur de longue date déjà.

J'ai lu, moi aussi, les articles dont vous nous parlez, et j'ai vu avec effroi le même reportage que vous à la télévision, où en effet un établissement scolaire n'hésitait pas à développer un véritable fast-food avec burgers, mini-pizza et même casquettes pour le personnel de cuisine et de service !

Comment mieux illustrer, et presque jusqu'à la caricature, cette problématique de la « malbouffe » de nos jeunes. Vous savez que, fort heureusement, on n'en est pas là dans les écoles de la Province de Liège où, bien avant que ces questions n'occupent la Une de l'actualité, nous avons encouragé et développé une campagne « RestoQualité » prenant en compte des objectifs de bon équilibre alimentaire en faveur de nos élèves.

Lors d'une récente réunion de la 6ième commission je vous ai fait part, en effet, de mon souci de veiller plus particulièrement à la question de l'utilisation de distributeurs automatiques de boissons gazeuses dans les établissements scolaires provinciaux.

Nous ne sommes pas restés inactifs. Une enquête a aussitôt été menée par la Direction générale de l'EPL dans tous ses établissements. Elle révèle la répartition suivante d'appareils distributeurs installés :

- Boissons chaudes	23
- Boissons sucrées	94
- Fontaines	7
- Produits laitiers	12
- Collations	33

Il apparaît que ce sont bien, en effet, les boissons sucrées qui atteignent le taux de consommation le plus élevé.

Cette constatation n'étonne pas dans la mesure où, dès l'enfance, le jeune est le public ciblé par une publicité abondante pour certains aliments (surtout les collations) et pour les boissons sucrées. Parallèlement à l'intérêt croissant des médias pour le problème de l'alimentation des jeunes et les conséquences de celle-ci pour leur santé, nous avons déjà très sérieusement réagi en créant dès l'année 2002 un groupe de travail RestoQualité chargé de réfléchir aux habitudes alimentaires des jeunes élèves de l'EPL, tendre à les améliorer, notamment dans le contexte des repas scolaires, en sensibilisant les adolescents à la nécessité de s'alimenter régulièrement et de consommer une nourriture saine, variée et équilibrée.

Je vous ai tenu régulièrement informé de ses travaux et des réalisations menées à bien. Un plan global d'actions est en cours, d'abord vis à vis des jeunes mais aussi de tous les personnels attachés aux écoles : enseignants, éducateurs, personnels de cuisine et d'entretien, économistes pour leur formation en matière de sécurité alimentaire et de remédiation à une mauvaise alimentation de nos élèves.

Pour ce qui touche au problème particulier des distributeurs de boissons et des collations, il faut se rendre à l'évidence que leur suppression dans les établissements scolaires n'entraînerait pas pour autant la fin chez les élèves de la consommation du type de produits distribués, qui sont bien évidemment en vente partout !

Les élèves du secondaire se fourniront sans nul doute dans les magasins voisins de leur école.

On ne peut nier les réalités ! Je rappellerai aussi que l'implantation de distributeurs de pommes que nous avons encouragée, n'a pas pu être poursuivie par l'association qui les avaient placées, par défaut de rentabilité.

Quant aux fontaines, notre enseignement secondaire n'a pu profiter de la campagne lancée par la région wallonne : l'Enseignement provincial avait immédiatement fait acte de candidature pour leur installation, mais nous avons appris que ces fontaines seraient réservées à l'enseignement fondamental.

Une première conclusion qui s'impose est, à courte ou moyenne échéance, de ne plus permettre l'installation de nouveaux distributeurs de boissons et de collations sucrées et de favoriser la vente de produits plus sains.

Il conviendra aussi d'installer de nouvelles fontaines et de veiller à ce que le réflexe de la carafe d'eau s'installe partout lors des repas scolaires.

La Province de Liège continuera donc bien à soutenir et à développer toute la stratégie nutritionnelle "RestoQualité", par le biais d'actions de sensibilisation des directions d'écoles, des personnels et des élèves, ainsi que par les remédiations techniques et pratiques au sein des établissements.

Nous serons aussi attentifs à favoriser autant que possible le développement de l'éco-consommation évoquée ci-avant, mais également à prendre en considération la démarche de commerce équitable.

J'ai déjà parlé de notre enseignement de promotion sociale tout à l'heure en évoquant son rôle essentiel dans une politique d'apprentissage des langues au service des besoins régionaux, tant des travailleurs que des entreprises. Une autre question de M<sup>me</sup> DELCHAMBRE m'y ramène. Combien vous avez raison d'insister sur ce défi humanitaire – j'ose le mot – qu'il nous appartient de relever ici même, à nos

portes, dans nos murs pour éradiquer ce véritable fléau social qu'est encore, en ce début de XXIème siècle, l'analphabétisme.

Il est, hélas, encore bien présent dans notre pays. Diverses études montrent que 10% des Belges en souffrent. Le croirait-on 1 Belge sur 10 - selon la définition de 1958 de l'UNESCO - ne sait pas lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne.

Ce handicap tragique, que la personne soit belge ou d'origine étrangère, l'exclut de la vie sociale, culturelle, économique et politique où l'écrit est omniprésent et lui ferme la porte à toute formation ou toute autre démarche d'insertion professionnelle.

Or, augmenter l'accessibilité à la formation et à l'emploi des personnes fragilisées est à juste titre l'un des objectifs prioritaires du « Contrat d'avenir pour la Wallonie » du Gouvernement wallon.

Et il est vrai que, depuis quelques années, différentes associations participent à cette lutte. Celle que vous avez citée, l'ASBL « Lire et Ecrire » est sans conteste la plus connue. Elle a recensé, dans une étude publiée en juin 2004, 88 opérateurs en Région wallonne qui offrent aujourd'hui plus de 900 000 heures par année de formation en alphabétisation. Parmi ces opérateurs, 66 sont des associations, 12 des organismes para-communaux et 10 des écoles de Promotion sociale.

88 opérateurs, c'est beaucoup !

Pour une grande partie de ces associations, l'alphabétisation n'est toutefois pas l'objectif principal mais seulement une action parmi d'autres, incluse dans un projet plus global d'insertion socioprofessionnelle. Les cours d'alphabétisation dispensés par ces associations sont généralement assurés par des formateurs bénévoles et non professionnels mais chaque apprenant bénéficie alors d'un encadrement individuel qui le soutient et l'oriente durant tout son parcours d'insertion.

Seules quelques-unes de ces associations se consacrent exclusivement à l'alphabétisation. Elles organisent de nombreuses formations assurées par du personnel bénévole mais aussi salarié. Toutefois, leur mission ne s'arrête pas là : elles assurent également d'autres tâches comme la sensibilisation du grand public, l'accueil général des futurs apprenants et leur orientation, la formation initiale et continuée de formateurs, la centralisation de ressources pédagogiques, le développement de projets et dans une certaine mesure la coordination de l'offre de formation.

En parallèle à ces associations, l'Enseignement de Promotion sociale et celui organisé par notre Enseignement provincial en particulier, jouent un rôle important dans ce secteur. Il propose des formations intensives, à un rythme de 4 à 5 séances par semaine. Ses atouts principaux sont le professionnalisme de ses formateurs, tous enseignants expérimentés et pédagogues de formation et la qualité de ses dossiers pédagogiques dûment approuvés par la Communauté française.

Nos Instituts proposent ainsi les formations suivantes, chacune comportant plusieurs niveaux et ciblant un public particulier :

- Les formations en alphabétisation, apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
- Les formations en français pour débutants et en français langue étrangère, apprentissage du français oral et écrit pour des étudiants non francophones ;
- La formation de base, remise à niveau des compétences de base en français et en mathématiques pour un public peu ou infra scolarisé.

Quelques chiffres mettent en avant notre investissement dans la lutte contre l'analphabétisme : au cours de l'année scolaire 2002/2003, nous avons organisé

- 38 formations en alphabétisation comprenant chacune 200 périodes de cours ;
- 20 formations en français pour débutants et en français langue étrangère comprenant chacune 120 périodes de cours.
- 24 formations de base comprenant chacune 300 périodes de cours ;

Nombre de celles-ci sont d'ailleurs organisées en collaboration avec différentes structures comme par exemple des CPAS ou Centres d'accueil pour primo-arrivants.



Au total, cela correspond à plus de 21 temps pleins d'enseignants qui ont assuré 17.200 périodes de cours au bénéfice de plus ou moins 800 étudiants.

Toutefois, notre action ne se limite pas à l'alphabétisation. Nous offrons à ces étudiants la possibilité de prolonger leur formation au sein de notre Enseignement de Promotion sociale en s'inscrivant à des unités de formation d'insertion sociale et/ou professionnelle au cours desquelles ils prendront connaissance de nos institutions, ils seront initiés aux techniques de recherche d'emploi et guidés dans leur choix d'orientation ou de formation professionnelle. Ensuite, certains d'entre eux poursuivront leur parcours d'insertion en s'inscrivant dans une de nos formations qualifiantes.

Vous le voyez, notre Enseignement de Promotion sociale s'est investi et s'investira encore dans ce combat au côté des différentes associations. Le défi à relever est tel que tous les acteurs doivent unir leur force et travailler ensemble, chacun apportant son expérience et ses atouts. Prenons pour exemple, le « Groupe Alpha » qui s'est créé à Verviers. Il réunit cinq A.S.B.L. : Lire et Ecrire, La Page, Télé service, Défi Vesdre et Action Langues ainsi que deux Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale, l'Institut Provincial de Verviers technologique et celui des Femmes Prévoyantes Socialistes. L'objectif de ce groupe est d'orienter les étudiants vers la formation qui correspond au mieux à leurs besoins et attentes, l'Institut Provincial de Verviers se consacrant plus particulièrement aux étudiants diplômés d'origine étrangère. Mais cette collaboration ne se limite pas au recrutement des étudiants, le « Groupe Alpha » organise des tables de conversation qui sont proposées à l'ensemble des étudiants pendant les vacances, des visites et excursions tout au long de l'année et met à la disposition de tous les formateurs de la documentation.

A Herstal, Liège et Seraing, la collaboration se marque plus particulièrement entre les organismes demandeurs de formations en alphabétisation comme le CRIPEL, différents CPAS et Centres d'accueil pour primo-arrivants, et les formateurs parmi lesquels les Instituts provinciaux de Promotion sociale. Je reviendrai tout à l'heure à l'importance que j'accorde à cette pratique essentielle d'un « maillage social ».

Il est temps maintenant d'en venir à notre Enseignement supérieur. Voici encore un sujet d'actualité !

Il est temps maintenant d'en venir à notre Enseignement supérieur. Voici encore un sujet d'actualité !

Effectivement, Madame DAHNER, la rentrée académique 2004-2005 est bien celle de l'entrée en vigueur pour l'ensemble de l'enseignement supérieur des premiers changements résultant de la réforme dite de Bologne.

Ainsi que vous le savez, le Décret « Bologne », tel qu'il est communément appelé et auquel vous faites référence, a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 23 mars 2004. Il offre en effet le cadre légal permettant aux Hautes Ecoles de mettre en œuvre les différentes réformes liées au processus de Bologne.

Fort heureusement, les Hautes Ecoles de la Province de Liège n'ont pas attendu le vote de ce Décret pour entamer, grâce à des investissements matériels et humains importants, de nombreux travaux préparatoires. Les différents travaux réalisés leur ont permis d'entrer, dès septembre 2004, dans le processus de Bologne et d'adopter sereinement les axes majeurs du Décret.

Tout d'abord, le Décret confirme l'adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux grands cycles de base et un troisième cycle de recherche. A partir de juin 2007, les Hautes Ecoles de la Province de Liège délivreront aux étudiants des diplômes correspondant au grade académique de bachelier (premier cycle en 3 ou 4 ans) et, dès juin 2008, des diplômes correspondant au grade de master (deuxième cycle).

Ensuite, le Décret confirme l'utilisation d'un système de crédits (ECTS ou European Credit Transfer System) valorisant les acquis des étudiants, en Communauté française et dans le reste de l'Europe. L'année d'étude reste la référence; elle correspond à 60 crédits. Dès à présent, les cours suivis dans les Hautes Ecoles de la Province de Liège sont valorisés selon un système de crédits ECTS transférables et capitalisables. Ce système permet à nos étudiants de réaliser une partie de leurs études (ou de les poursuivre) en Belgique ou dans un autre pays européen. Il nous permet également d'offrir aux étudiants étrangers que nous accueillons toutes les garanties de la reconnaissance académique de leur séjour d'études au sein d'une de nos Hautes Ecoles.

Enfin, le Décret introduit un système de diplômes harmonisés, aisément lisibles et comparables, afin de favoriser l'intégration et d'améliorer l'attractivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial. Cette lisibilité est également renforcée par l'introduction d'un Supplément au Diplôme, que les Hautes Ecoles de la Province de Liège sont prêtes à délivrer dès juin 2004.

Les trois Conseillers ECTS européens, accueillis en mai 2004 dans le cadre d'une visite au sein de nos Hautes Ecoles, ont émis un avis très favorable sur la qualité des travaux que nous avons menés.

A l'issue de leur visite, ils ont rédigé un rapport de synthèse dans lequel ils soulignent les efforts importants déployés par nos Hautes Ecoles en vue de mettre en place correctement les réformes de Bologne. Par ailleurs, ils concluent leur rapport en nous invitant à déposer prochainement notre candidature pour l'obtention du Label ECTS.

Les Hautes Ecoles de la Province de Liège sont donc déjà en mesure d'offrir à tous les étudiants, futurs travailleurs européens, la possibilité de profiter de la dimension unique et exceptionnelle qu'offre le processus de Bologne. Elles se positionnent ainsi clairement aujourd'hui comme un partenaire à part entière sur l'échiquier européen de l'enseignement supérieur, ce qui sans conteste, renforce aussi leur crédibilité au sein du Pôle mosan.

Nous sommes convaincus que la réforme de Bologne, grâce aux différents outils qu'elle met en place (et notamment le Supplément au Diplôme), offre un socle de garanties suffisantes et une méthodologie pour préserver les exigences de qualité, de rigueur, de cohérence et d'équité de notre enseignement supérieur. Nos Hautes écoles s'insèrent dans ce processus qui leur offre également une opportunité nouvelle d'assurer à leurs formations une reconnaissance et une visibilité en Europe.

Ce souci permanent d'offrir aux étudiants les formations les plus novatrices et les plus porteuses d'emploi, nous avait en effet amenés, M. DEMOLIN, à souhaiter la création d'une année de spécialisation en Bioinformatique à notre Haute Ecole R. Sualem. Elle a en effet, en son temps, été introduite auprès de la Ministre M<sup>me</sup> DUPUIS.

Mais, elle n'a pas été autorisée, tout comme d'ailleurs, bien malheureusement, toutes les nouvelles créations en Communauté française.

Il n'empêche que les besoins de notre économie régionale sont réels et que la demande en formation est importante. En effet, dans un monde en perpétuelle mutation, la remise à jour des connaissances est une nécessité.

Pour malgré tout offrir à ses diplômés l'accès à ces nouveaux savoirs, la Haute Ecole Rennequin Sualem s'est associée à l'Institut d'Enseignement supérieur de Promotion sociale de Seraing pour créer deux formations spécialisées : l'une en Bioinformatique, l'autre en Biosécurité.

La bioinformatique est une discipline qui fait partie intégrante de la biologie moderne, c'est le point de rencontre entre la biologie, l'informatique, et les technologies de l'information. Les applications de la bioinformatique sont immenses et intéressent particulièrement les entreprises pharmaceutiques. Cette discipline ne se limite pas qu'au seul secteur de la santé, elle est aussi nécessaire pour développer des nouvelles techniques d'analyse dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'environnement.

Une formation en biosécurité est maintenant indispensable pour toute personne travaillant dans des laboratoires de biotechnologie. En effet, la manipulation d'organismes pathogènes ou génétiquement modifiés engendre en général des risques spécifiques tant pour le personnel que pour la population ou l'environnement. Cette formation initiera les étudiants aux pratiques de laboratoire nécessaires à la protection des travailleurs suite à l'exposition aux agents infectieux (prions, virus, bactéries) ou autres, ainsi qu'à la prévention de la dissémination des agents biologiques manipulés ou d'agents toxiques ; en outre, elle analysera les réglementations régionales et fédérales en vigueur en matière de sécurité.

Ces deux formations ont suscité un véritable engouement chez les gradués en Biochimie et Biotechnologie qui se félicitent du dynamisme de l'Enseignement Supérieur Provincial, toujours à l'écoute du monde en général et des milieux professionnels en particulier.

Quant au secteur de l'enseignement, il démontre à nouveau sa constante faculté de mettre en œuvre des synergies entre ses différentes composantes.

Vous avez d'ailleurs bien voulu, Monsieur LHOEST, confirmer par vos aimables propos cette remarquable faculté d'adaptation (je vous cite), facteur déterminant du succès de notre Enseignement provincial, et les exemples que vous en citez m'en paraissent en effet fort éloquents !

Je terminerai ce chapitre en rejoignant les préoccupations exprimées par M<sup>mes</sup> WILMOTTE et RUIZ concernant la problématique du financement de l'enseignement supérieur des Hautes Ecoles. Il est bien exact que la presse a abondamment relaté le manque de moyens auquel doivent faire face les Hautes Ecoles qui se plaignent amèrement de l'état de leurs finances.

Les Hautes Ecoles de la Province de Liège connaissent le même type de problèmes. L'enveloppe destinée au financement des Hautes Ecoles est une enveloppe « fermée ». Dans les faits cela signifie que depuis 1997, année du refinancement des Hautes Ecoles, la somme qui leur est attribuée ne varie pas en fonction du nombre d'élèves dans les écoles mais en fonction de l'augmentation des salaires (dus à l'ancienneté) et celle du coût de la vie (mesuré en fonction du taux de fluctuation de l'indice de santé des prix à la consommation et la croissance réelle du PNB).

Une fois le contenu de l'enveloppe fixé, certains montants sont prélevés tels les coûts salariaux des membres du personnel définitif en congé de maternité ou les coûts des commissaires au gouvernement.

Ensuite, les écoles se partagent la somme en fonction de plusieurs facteurs. La plus grande part de l'enveloppe est répartie sur base de leurs unités de charge d'enseignement. Une unité de charge d'enseignement dépend de la moyenne du nombre d'étudiants qu'une école a accueilli sur les trois dernières années et du « poids » qu'ont chaque type et chaque catégorie d'enseignement. Un enseignement économique de type court ne pèse pas de la même façon dans la balance budgétaire qu'un enseignement technique de type long. L'enveloppe est divisée par le nombre total des unités de charges de toutes les écoles, puis répartie entre elles selon le nombre d'unité de charges d'enseignement qu'elles détiennent.

Un facteur historique entre ensuite en jeu : le budget de chaque Haute Ecole dans le budget initial (de 1997) est pris en compte.

De 1997 à 2002, les enveloppes budgétaires accordées par la Communauté française aux Hautes Ecoles suffisaient pour la gestion des Hautes Ecoles. L'accroissement de la population étudiante et la progression naturelle des salaires (dus à l'ancienneté) étaient couvertes par l'évolution des enveloppes budgétaires. Celles-ci croissaient de manière plus importante que les coûts moyens pondérés de nos écoles.

Cependant, depuis 2002 la tendance s'est inversée : l'augmentation des coûts est plus importante que celle des enveloppes de financement.

Une partie du problème vient de l'augmentation continue de la population étudiante des Hautes Ecoles : 11, 7% depuis la création des Hautes Ecoles pour la Communauté Française et 14,6% pour l'Enseignement de la Province de Liège.

Si le nombre d'élèves par école entre en compte lors de la répartition entre les écoles des parts de l'enveloppe (à travers les unités de charge), il n'est pas pris en compte lors du calcul global de cette enveloppe. L'enveloppe grossit donc mais pas assez pour maintenir la qualité de l'enseignement tel qu'elle était en 1997.

En effet, si la répartition des parts entre écoles garde à peu près les mêmes proportions, chaque part devient de plus en plus petite. Les unités de charge d'enseignement sont de plus en plus nombreuses et donc de plus en plus réduites. Les moyens accordés par étudiant aux Hautes Ecoles ont donc été diminués.

Seule une rigueur absolue dans la gestion budgétaire de nos Hautes Ecoles provinciales a permis jusqu'à présent de maintenir un encadrement acceptable. Des choix de gestion pédagogique, avec adaptation permanente, visent continuellement à éviter des situations trop dommageables pour les étudiants.

Dans les années à venir, les Hautes Ecoles vont se trouver devant l'alternative suivante : soit augmenter leur population de 2% en moyenne chaque année sans augmenter l'encadrement, soit diminuer leur encadrement et garder le même nombre d'étudiants.

Si le Gouvernement de la Communauté française se penche actuellement sur des pistes budgétaires susceptibles d'assurer un refinancement des Hautes Ecoles, il ne faudrait pas aboutir à une manipulation hasardeuse du mécanisme actuel de répartition des moyens ni à la création de fonds d'urgence, véritables emplâtres sur des jambes de bois. Refinancer, c'est simplement, j'ose le dire, relever le montant de l'enveloppe globale consacrée aux Hautes Ecoles.

En vous parlant ainsi, je n'exprime pas une profession de foi nouvelle et circonstancielle tant au sein des instances dirigeantes du CPEONS qu'au niveau de notre Députation permanente, nous avons déjà exprimé clairement que nous faisons nôtres les inquiétudes du Conseil général des Hautes écoles quant à l'avenir et à la viabilité à court et moyen termes de ces Hautes écoles et par conséquent, soutenu ses demandes adressées à la Communauté française, d'améliorer sensiblement son financement des Hautes écoles.

Et j'aborde maintenant les questions relatives au Département formation. Mes réponses seront structurées selon 2 des missions de ce Département à savoir :

1. L'innovation pédagogique et la formation du personnel, suite aux questions de M<sup>mes</sup> DAHNER, DELCHAMBRE, DUVAL, LAURENT, MAQUET, PERIN et RUIZ, ainsi que MM. HOUGARDY, MASSIN, ONKELINX et SMETS
2. L'articulation de la réponse de la formation aux besoins de la société et des entreprises au travers des questions de M<sup>mes</sup> DAHNER et POULIT

Mais avant d'aborder ces 2 thèmes, je répondrai à une question sur les Centres PMS, posée par M. HOUGARDY.

L'article 16 de l'Arrêté royal du 13 août 1962 organique des Centres PMS prévoit qu'à l'occasion de la première inscription dans un établissement scolaire appartenant au ressort du centre, les personnes qui exercent l'autorité parentale ou l'élève majeur sont informés par écrit des missions confiées aux Centres PMS et de la possibilité de refuser le bénéfice de la guidance individuelle.

Un dépliant présentant les Centres PMS de la Province de Liège et répondant aux prescrits organiques, personnalisé pour chacun d'entre eux, a été tiré à 65.000 exemplaires. Il est utilisé depuis la présente rentrée scolaire.

En ce qui concerne plus particulièrement les bâtiments abritant les Centres PMS de la Province de Liège, j'ai chargé la Direction générale du Département Formation d'étudier la mise en place d'une signalisation des Centres PMS permettant de les identifier comme institutions provinciales en collaboration avec le SPB.

Ces démarches s'inscrivent tout à fait dans le cadre de la déclaration de politique générale de la Députation permanente, qui entend poursuivre et amplifier l'effort de lisibilité et de visibilité de la politique provinciale, de son Institution et de ses services.

Je rappelle que les CPMS provinciaux sont au service de tous les réseaux et qu'ils encadrent 65000 étudiants dont 8500 de l'Enseignement secondaire de la Province de Liège et cela me permet de souligner, d'entrée de jeu, en particulier suite aux interventions de M<sup>me</sup> RUIZ et de M. SMETS, que les missions du Département formation sont au service de l'ensemble des réseaux et opérateurs de formation en Province de Liège. C'est le cas et j'y reviendrai plus précisément dans mes réponses, dans le projet e-learning avec IRMA, le WEBBUS, le projet Eurégio compétence, les Espaces tremplin, maillage social ou les chantiers de l'Espace Qualité Formation.

Plusieurs conseillers posent donc questions dans le cadre d'une première mission : l'innovation pédagogique et la formation continue des personnels

Dans ce cadre, un premier thème concerne l'évolution de l'Institut provincial de formation des agents des services publics et l'école de police dont elle fait partie.

M<sup>me</sup> PERIN souligne la croissance très significative du nombre des inscriptions des étudiants pris en charge par l'Institut provincial de formation des agents des services publics.

Effectivement, cet Institut est passé de 675 inscriptions en 1998 à 7.143 en 2003-2004.

Cette évolution des inscriptions était prévisible. L'évolution des législations en matière de formation d'agents de sécurité (pompiers, policiers et secouristes ambulanciers) mais aussi au niveau des besoins en formation pour les agents des administrations provinciales et locales explique la situation. Et encore, nous n'avons pas été voir à Washington et au FBI !

C'est pour ces raisons que votre Députation permanente a anticipé cette évolution :

- Dès 2000, elle prenait les premières mesures de restructuration progressive de la formation : création d'un département formation, achat d'un terrain de 20.000 m<sup>2</sup>, décision de construire un nouveau bâtiment dont nous venons ensemble de poser la première pierre le 28 avril dernier.
- En septembre 2003, votre Assemblée a voté des modifications de cadre pour le personnel de l'Institut.
- Dans la foulée, votre Députation permanente a désigné les coordinateurs responsables pour les deux dernières écoles non encore pourvues, complétant ainsi l'organigramme de direction de l'Institut :
  - pour l'école du feu, par la mise à disposition d'un officier pompier à temps plein depuis le 1er septembre 2004;
  - pour l'école de sciences administratives, par la désignation d'une attachée – secrétaire d'administration depuis le 1er juillet 2004.

En 2005, ces mesures seront évaluées et des évolutions de cadres seront proposées au vote de votre Assemblée.

M<sup>me</sup> DAHNER m'interroge pour savoir si le nombre d'aspirants inspecteurs formés est suffisant par rapport aux besoins du territoire de la Province de Liège.

Depuis le 1er avril 2001, l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de police, dit "arrêté royal Mammouth", a fixé, entre autres, les dispositions légales en matière de recrutement, de sélection et de formation. Une nouvelle formation de base d'aspirants inspecteurs de police voyait ainsi le jour. Dès le 17 avril 2001, 22 aspirants entrent dans cette nouvelle formation d'une année complète. En 2002 : 75 aspirants. En 2003 : 176 et en 2004 : 116. On pourrait légitimement s'étonner de cette chute de 2003 à 2004 et s'interroger sur l'avenir.

Il faut préciser que, lors d'une réunion de coordination des directeurs d'école de police en décembre 2003, la Direction générale des ressources humaines de la police belge nous a informés du fait que le nombre d'aspirants inspecteurs de police incorporés en 2004 et 2005 serait plafonné à 940 unités pour l'ensemble du royaume, répartis proportionnellement aux vacances de mobilités déclarées en 2003. Pour notre école, le quota a été limité à ± 100 aspirants par an.

Cette limitation a été justifiée par des raisons budgétaires et par la volonté, passez-moi l'expression, de "caloguiser" certaines fonctions occupées actuellement par des policiers, qui seraient remplacés par des agents du Cadre Administratif et LOGistique que l'on appelle donc CALOG. Ces policiers pourraient ainsi retourner dans l'opérationnel.

A ce même rythme, on prévoit qu'en 2005, 106 aspirants inspecteurs de police sortiront de notre école de police et seulement une centaine en 2006.

Les chefs de corps et autorités des zones de police locale ont été alertés de cette situation qui risque à terme de les pénaliser : ils pourraient se voir conduits à maintenir des emplois vacants ou à devoir recruter des candidats issus d'autres Provinces pour compléter les cadres et effectifs de police et répondre aux aspirations de leurs citoyens.

Nous les avons invités à nous faire connaître une projection de leurs besoins pour les prochaines années, en fonction des départs à la retraite et de l'évolution des cadres. Celle-ci devra nous permettre de bien évaluer la situation et d'intervenir auprès du Ministre de l'Intérieur en bonne connaissance de cause.

J'aborde maintenant les questions relatives aux difficultés de scolarité à travers le projet global « réussite et fraternité ».

De façon brève, je rappellerai que ce projet repose sur deux principes essentiels :

- l'école doit avoir des exigences claires et assurer la qualité de l'enseignement
- elle doit mettre à disposition des élèves les moyens de répondre à ces exigences

J'articulerai mes réponses selon deux grands axes :

- les actions pédagogiques qui peuvent être menées au sein des écoles
- les actions qui doivent trouver une réponse externe, le plus souvent dans le cadre de collaborations avec des intervenants spécifiques.

Les actions au sein des écoles.

Je réponds à la question de M<sup>me</sup> LAURENT relative au 1<sup>er</sup> degré de base différencié.

En ce qui concerne ce 1er degré, il y a effectivement un contexte légal au niveau de la Communauté française.

La notion de degré différencié apparaît dans le décret Missions du 24 juillet 1997. L'article 110 de ce décret annonce que le premier degré de l'enseignement secondaire est commun à tous les élèves. Un second alinéa stipule que, toutefois, les deux premières années de l'enseignement secondaire peuvent être organisées de manière différenciée afin de permettre un parcours pédagogique différencié et mieux adapté aux besoins de certains élèves.

La question, en fait, est de savoir ce qu'il faut entendre par l'expression "parcours pédagogique différencié". Cela porte-t-il sur les méthodes pédagogiques ou bien est-il question d'une organisation réellement différente ?

La Province de Liège choisit résolument la seconde interprétation. Les adolescents concernés ont besoin d'une organisation pédagogique différenciée puisqu'ils sont différents. Et il serait injuste de traiter de la même façon des personnes différentes. Gardons-nous cependant de considérer cette différence comme une déficience. Ces élèves ont simplement des dispositions qui leur permettent d'apprendre autrement.

Un premier degré commun du secondaire, avec la même organisation pour tout le monde, nierait cette différence.

D'autre part, je pense que ce premier degré différencié doit se démarquer de l'actuel premier degré d'accueil.

Vous aurez bien compris les enjeux de l'expérimentation, au sein d'un premier degré de l'enseignement secondaire, du premier degré différencié. Vous aurez aussi compris l'importance qu'elle revêt pour des dizaines de milliers de jeunes dans toute la Communauté française.

A la question : « Faut-il une formation de base pour tous au premier degré de l'enseignement secondaire ? je réponds : oui. Mais cette formation de base ne veut pas pour autant dire que l'on donne les mêmes approches pédagogiques à tous, avec la même organisation. Il faut tenir compte des différences. Sinon, nous assisterons à une amplification de l'hécatombe scolaire pour certains enfants.

Et cela aurait pour effet de déforcer l'enseignement technique et l'enseignement professionnel en les transformant en structures de relégation, comme Madame RUIZ le souligne dans son intervention.

Je réponds maintenant à la question de M. ONKELINX qui porte sur la réduction du nombre de professeurs différents dans certaines classes.

Comme vous le dites, Monsieur le Conseiller, la réduction du nombre de professeurs constituant une équipe éducative présente de gros avantages. J'axerai surtout mon propos sur les bénéfices de cette formule au plan relationnel.

Un exemple, tout simple. Prenez un professeur dont l'horaire hebdomadaire est de 22 périodes. Si vous lui confiez 2 périodes par classe, il lui faut 11 classes différentes pour atteindre l'horaire complet. Et ainsi, il voit défiler à peu près 220 élèves par semaine. Un véritable représentant de commerce pédagogique. Confiez au même professeur plusieurs cours dans la même classe. Le nombre d'élèves dont il doit s'occuper durant l'année se réduit à une soixantaine, voire moins dans certains cas. Et là, il est possible d'enseigner.

Vous me demandez, Monsieur le Conseiller, si un professeur est en capacité de bien assurer plusieurs cours différents. Il est évident que les cours sont attribués à des professeurs qui ont reçu la formation qui leur permet d'enseigner ces cours.

Autre question que vous évoquez : peut-il y avoir des relations parfois difficiles avec une classe ? C'est possible évidemment. Mais cela peut se révéler positif dans le cadre d'une politique de prévention. Tout nous montre, en effet, que plus une situation problématique est rapidement détectée, plus elle a de chances de trouver une solution. Et il est évident que des professeurs qui ont beaucoup d'heures avec une classe connaîtront mieux les problèmes qui se posent. Ils auront plus de possibilités de détecter ce qui ne va pas et la sonnette d'alarme sera tirée plus vite. J'ajouterai, Monsieur ONKELINX que, quand une situation se révèle difficile, des mesures sont prises pour accompagner le professeur et envisager des solutions.

Cela dit, il faut constater que la formule d'une réduction du nombre de professeurs dans une équipe éducative rencontre des obstacles d'ordre administratif ou organisationnel.

Il faudra y apporter rapidement une réponse.

Madame RUIZ m'interroge sur la politique en matière de supports pédagogiques de qualité. Madame RUWET appuie son propos sur son souci de voir se développer une démarche dans ce sens.

Ce n'est évidemment pas moi qui vous contredirai quant à l'importance des supports pédagogiques de qualité. Je vous avoue que je suis effrayé quand je vois l'utilisation insensée des photocopies aujourd'hui dans l'enseignement. Pas une école, pas un niveau d'enseignement, ne semble y échapper.

Pédagogiquement, c'est un scénario catastrophe que Spielberg lui-même n'oserait pas imaginer. Vous voyez d'ici la recette. Vous prenez trois feuilles de biologie, vous y ajoutez deux feuilles d'histoire, un feuillet de mathématique puis vous effeuillez quelques pages de français en saupoudrant avec un concentré de physique. Vous mijotez à feu doux pendant une période puis vous passez à l'épreuve. Et là, vous constatez avec effarement que les élèves ne donnent pas des réponses bien structurées et semblent manquer de références solides !

Après cela, vous aurez compris que je suis fermement disposé à défendre une politique volontariste en matière de supports pédagogiques de qualité. Et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Je rappellerai que, en 2000, notre pouvoir organisateur a mis à disposition de ses établissements d'enseignement secondaire plus de 2.500 dictionnaires. Ceux-ci doivent être dans les classes non seulement de français, d'histoire mais aussi de mathématique de sciences et de cours techniques, tant il est vrai que tout enseignant est d'abord un maître de français.

Prochainement, de nouveaux atlas d'histoire et de géographie vont être mis à disposition des écoles dans le cadre de leur équipement didactique au premier degré.

Avec la collaboration de nombreux professeurs du premier degré du secondaire, et je le souligne madame RUIZ, un mémento original reprenant les références utiles pour un élève de ce niveau a été élaboré. Il concerne les domaines suivants : français, mathématique, histoire, géographie et sciences. Ce mémento sera généralisé dans tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Quant aux deuxième et troisième degrés de qualification, des supports pédagogiques relatifs aux cours généraux seront acquis ou créés.

Madame RUIZ, vous vous inquiétez cependant quant à la manière qui sera adoptée pour réduire l'utilisation des photocopies.

Rassurez-vous, Madame la Conseillère, il n'est pas question de recourir aux oukases.

Il est normal qu'un enseignant utilise de temps à autre une photocopie d'article qui actualise son cours. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'un improbable amoncellement de feuilles éparses tienne lieu de notes de cours.

Quant aux manuels scolaires, là aussi je tiens à vous rassurer. Ils sont sélectionnés par les Commissions pédagogiques provinciales composées de professeurs de tous les établissements scolaires.

Enfin, Madame RUIZ, j'en viens à vos compétences transversales ! Vous nous rappelez que la maîtrise du français en est une et vous me demandez notamment ce qui se fait en matière d'amélioration des compétences en lecture.

Je l'ai dit il y a quelques instants, tout professeur est aussi un professeur de français. Et, de ce point de vue, l'utilisation de supports pédagogiques bien présentés et clairement rédigés, dans tous les cours, me paraît primordiale.

Quant aux compétences en lecture, des didacticiels spécifiques ont été acquis. Ils permettent aux élèves de s'exercer régulièrement pour améliorer ce que l'on appelle le rendement en lecture : lire vite en comprenant bien.

Pour ce qui concerne le goût de lire, de nombreux enseignants montrent à leurs élèves le chemin des bibliothèques publiques et, bien entendu, de la Bibliothèque provinciale.

Dans ces différentes réponses, j'ai repris certaines actions essentielles menées au sein des écoles pour donner aux élèves les moyens de répondre aux exigences auxquelles ils doivent faire face. Mais il faut reconnaître que l'école ne peut pas, seule, résoudre tous les problèmes. Elle doit aussi pouvoir faire appel à des intervenants extérieurs. C'est le deuxième volet du projet « Réussite et Fraternité ».

Les actions menées avec des intervenants extérieurs.

Je répondrai d'abord à la question que pose M. MASSIN à propos du maillage social.

Sur base d'un plan approuvé par votre Députation permanente, le Département Formation organise la mise en place d'un réseau pluridisciplinaire et coordonné d'aide aux jeunes de l'enseignement secondaire. Tous réseaux confondus, j'insiste sur ce point.

En effet, le constat apparaît clairement. Aujourd'hui, dans toutes les écoles, des jeunes de plus en plus nombreux éprouvent des difficultés à répondre aux exigences de la vie scolaire. Ces difficultés sont d'ordre divers. Elles peuvent être liées au jeune lui-même mais aussi à son entourage et à son environnement. Le maillage social qui se met en place, sous le nom de « Réussite et Solidarité » repose sur un principe tout simple : détecter très vite les problèmes et apporter la solution la plus appropriée à chaque cas.

Prenons un exemple qui illustre la démarche.

Au sein de l'école, un élève laisse apparaître des problèmes de décrochage, de comportement, de régularité dans le travail,... Bref, quelque chose ne va pas et la tournure prise par la situation devient inquiétante.

Dès qu'un adulte s'en aperçoit, il donne l'alerte. A ce stade, l'école va d'abord essayer de réagir en interne. Elle met en œuvre un processus d'accompagnement de l'élève. J'ouvre ici une petite parenthèse : au cours de l'année scolaire précédente, plus de 250 professeurs de tous les réseaux ont reçu une formation à ce processus.



Mais imaginons que cela ne suffise pas. Il est inutile de faire de l'acharnement pédagogique devant certaines problématiques et de vouloir jouer les apprentis sorciers.

L'école, si elle ne l'a déjà fait, peut signaler la situation à des intervenants de première ligne : Centre PMS ou Médiateurs. Si la situation de crise s'avère telle que l'élève devrait momentanément quitter l'école, l'Espace Tremplin peut intervenir à titre préventif. Je reviendrai plus loin à l'Espace Tremplin.

En tout cas, comme vous le constatez, l'école n'est pas forcément seule pour tout régler. D'autres partenaires doivent intervenir et, particulièrement, le SAJ et les CPAS.

Mais tout cela existe déjà et qu'est-ce que le maillage social, développé par « Réussite et Solidarité », vient y faire de plus ? me direz-vous. Il ne s'agit pas d'ajouter des structures nouvelles à celles existantes. L'objectif est de mieux coordonner les interventions des uns et des autres. C'est cette initiative que la Province de Liège a prise avec tous les réseaux d'enseignement.

J'en viens maintenant aux questions posées par M<sup>me</sup> MAQUET et M. SMETS à propos de l'Espace Tremplin

Vous me demandez, Madame MAQUET, quelle place a l'Espace Tremplin dans le contexte actuel et si un Espace Tremplin est suffisant. La Province de Liège a fait le choix de promouvoir le concept d'Espace Tremplin. Pour preuve, en octobre 2003, la Députation permanente a décidé d'en ouvrir un premier, à Tihange, en partenariat avec l'A.S.B.L. Aux Sources. Un deuxième partenariat a été conclu en avril 2004 avec l'A.S.B.L. Rebonds à Liège. Tout récemment, ce 30 septembre, un troisième partenariat vient d'être conclu avec l'ASBL Forum pour l'installation d'une nouvelle unité à Verviers. Actuellement, une unité supplémentaire est en cours de préparation avec l'A.S.B.L. Compas Format à Flémalle. Cela démontre à suffisance, me semble-t-il, la volonté provinciale de répondre à une nécessité difficilement contestable.

La formule de l'Espace Tremplin au service des élèves de tous les réseaux présente, en effet, plusieurs avantages. J'en citerai trois :

- La souplesse
- L'économie de moyens
- La cohérence de l'encadrement

Grâce au partenariat, l'aspect scolaire et l'aspect social de l'encadrement du jeune sont pris en compte. Pour répondre à la question de M<sup>me</sup> DELCHAMBRE, il n'y a pas à proprement parler d'alphabétisation à l'Espace Tremplin puisque tous les jeunes sont dans le secondaire. En revanche, il y a souvent des remises à niveau pour des compétences de base.

Madame MAQUET, vous vous inquiétez du comportement de certains parents. Il faut savoir qu'ils sont tenus de se présenter très régulièrement à l'Espace Tremplin. Leur rôle éducatif à l'égard de leur enfant leur est systématiquement rappelé. Cela aussi fait partie de la cohérence de l'encadrement.

Je suis convaincu que, par ces différents avantages, l'Espace Tremplin a un avenir. Et je souhaite vraiment que les efforts consentis par notre Province, mais aussi par les ASBL partenaires, soient non seulement appuyés au plan des moyens. Mais qu'ils soient aussi étayés par une réglementation donnant un statut solide à cette structure d'insertion socio-scolaire. A mes yeux, c'est indispensable.

Monsieur SMETS, vous demandez quelques informations chiffrées sur la fréquentation. Voici ce qui concerne l'Espace Tremplin Aux Sources pour 2003-2004. Ces données ont été publiées dans le journal l'Echotier. Sur moins d'un an, 24 jeunes ont été pris en charge, 21 garçons et 3 filles. 17 de ces jeunes ont de 13 à 14 ans. Les plus nombreux viennent du 1er degré d'observation : ils sont 12. Seulement 2 jeunes ont été exclus de leur établissement alors que les 22 autres étaient restés inscrits dans leur établissement.

Il faut savoir que ces chiffres concernent la période de décembre, date de l'ouverture effective, à avril, date des dernières prises en charge jusqu'à juin. Cette année, grâce au partenariat avec la Province, le centre est ouvert depuis début septembre. Il a déjà accueilli six jeunes et de nombreuses arrivées sont annoncées. L'ouverture de nouvelles unités ne sera vraiment pas un luxe !

Vous me demandez aussi, Monsieur SMETS, quelles sont les difficultés rencontrées actuellement. D'abord, certaines écoles tardent encore à envoyer un élève. Cela entraîne souvent une dégradation de la situation. Plus les problèmes sont rapidement pris en charge, par le biais des articles 31 du Décret « Discrimination positives », plus ils ont de chances de se résoudre. L'élève qui arrive dans le cadre de l'article 30 a déjà sur lui le poids de l'exclusion. C'est évidemment plus difficile à gérer. Autre problème, mais qui tend à se réduire actuellement : la transmission des cours vers l'Espace Tremplin. Il va de soi que c'est une condition essentielle de bonne réintégration scolaire du jeune. Beaucoup d'écoles semblent, maintenant, l'avoir bien compris.

En tout cas, Monsieur SMETS, je retiens votre proposition d'organiser une 6ème Commission à l'Espace Tremplin Aux Sources de Tihange. Vous verrez que si, comme je le disais, les moyens sont petits, les lieux ne sont grands non plus. L'unité est prévue pour accueillir huit jeunes. Nous devons nous serrer un peu. Mais ce n'est pas bien grave et, si nous faisons cette réunion en hiver, au moins nous aurons bien chaud !

Les difficultés rencontrées par les élèves et leur famille sont également prises en charge par d'autres formes d'actions.

Ainsi, Madame DUVAL, vous m'interrogez sur les actions menées à l'égard des différentes formes d'assuétudes.

D'une part, nos écoles participent aux différentes initiatives prises dans ce domaine notamment par mes collègues HAMAL et PIRE, ou ont introduit et obtenu des subsides, notamment en 2003 - 2004 pour des projets de lutte contre le tabagisme. D'autre part, dans le cadre du maillage social, des intervenants spécialisés sont appelés à assurer des accompagnements individuels des jeunes concernés et de leurs parents. Une formation d'enseignants et éducateurs est programmée dans les prochaines semaines, relative à la problématique des assuétudes.

Enfin, en date du 28 mars 2004, votre Conseil provincial a décidé de désigner un médecin en qualité de Conseiller au Département Formation. Je m'engage, avec mes collègues concernés, à faire élaborer un programme global d'actions, afin de développer, sur plusieurs années, un projet cohérent intégrant les différents aspects de l'éducation à la santé, incluant notamment les aspects d'alimentation et des assuétudes.

Ce programme global d'action cohérent sera à l'image de ce qui a été élaboré pour d'autres projets d'envergure, tels que notamment l'e-learning.

M. MASSIN m'interroge sur l'e-learning et le Webbus, nouveaux projets pédagogiques conduits par le département formation. Là aussi, il s'agit de supports pédagogiques, mais cette fois informatiques.

Vous me posez question sur le projet d'e-learning en soulignant son caractère novateur. Effectivement, toutes les enquêtes et études de ces dernières années montrent l'importance pour le développement de l'enseignement et de la formation de structures complémentaires d'enseignement à distance soutenues par l'informatique. Brutalement dit, les études montrent que les enseignements qui ne développeront pas des structures complémentaires appelées « écoles virtuelles » sont progressivement appelés à disparaître.

Dans ce contexte, et dans la suite de la déclaration de politique générale, votre députation permanente a pris des dispositions pour assurer le développement de ces outils. Un premier projet a été mis en place dans l'enseignement de la Province de Liège ces trois dernières années. A la suite de ce premier plan, votre députation permanente a arrêté un second plan appelé didacTIC, entendez enseignement avec les TIC, technologies de l'information et de la communication.

Dans le cadre de ce plan, Monsieur MASSIN, la Députation permanente a décidé en juillet 2004, de mettre en place trois écoles virtuelles dans l'enseignement provincial. L'une pour l'enseignement supérieur, la seconde pour l'enseignement secondaire et la troisième pour l'enseignement de promotion sociale. Actuellement, des équipes sont en phase de définition fine du cahier des charges pédagogiques. Les premières expériences ont commencé pour la Haute école Rennequin Sualem. Dès mars 2005, l'école virtuelle pour l'enseignement supérieur et ses trois Hautes écoles et l'école virtuelle pour l'enseignement

secondaire pourraient être progressivement mises en place avec une solide formation des professeurs. Celle qui concerne l'enseignement de promotion sociale sera mise en place à partir de septembre 2005. La députation permanente a confié d'une part à la cellule intranet la mise en place technique, et d'autre part la supervision pédagogique au département formation.

Concernant IRMA, c'est-à-dire la base de données d'information sur les ressources multimédias d'apprentissage, celle-ci sera finalisée et disponible sur Internet en janvier 2005. Actuellement les phases d'essai sont engagées. Cette base de données sera accessible via Internet, c'est-à-dire au départ du domicile de chacun. Et pour les formateurs de tous les réseaux. Voilà un service apporté à tous les formateurs de tous les réseaux dans un esprit de partenariat afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation sur le territoire de notre Province. Une démonstration sera présentée en 6e Commission à ce moment. Actuellement des partenariats sont recherchés avec la région wallonne. La maintenance et le développement d'IRMA devraient être pris en charge dans le cadre de synergie entre partenaires. La Province de Liège peut initier mais pas supporter à elle seule le coût de maintenance et de développement.

Concernant le WEBBUS, Monsieur MASSIN, je fais transmettre au domicile de chaque conseiller, copie de la lettre adressée à tous les bourgmestres des communes de la Province de Liège et qui explique les modalités pour avoir le bus dans sa commune. Vous pouvez bien entendu, vous aussi, demander son passage. Son itinéraire est établi au départ de ces demandes. Ce WEBBUS sert effectivement non seulement à l'initiation du citoyen à Internet mais il apportera également, en partenariat avec TECHNIFUTUR, un soutien aux petits indépendants pour leur informatisation. C'est donc en effet, un équipement didactique de pointe, mobile, un centre de formation ambulante, dédié à l'Internet, qui est, pour sa part, un support pédagogique nouveau, un accès à l'intelligence partagée, mais qui, rassurez-vous, ne remplace pas le livre !

Je reviens vers vous Madame RUIZ ; vous m'interrogez également à propos de la formation en cours de carrière des personnels de l'enseignement.

L'importance de la compétence des enseignants pour un enseignement et une relation humaine de qualité n'échappe à personne. En effet, dans tout ce que j'ai dit au cours de cette intervention, le rôle du personnel pédagogique est primordial. Toutes ces actions sont d'ailleurs, bien évidemment, construites en associant et formant les professeurs, les éducateurs, les directions... Sans eux, ce ne serait pas possible.

Vous nous encouragez à généraliser cette formation continuée en proposant des formations adaptées à toutes les fonctions. Je puis vous dire, d'abord que la Province n'est pas le pouvoir organisateur de l'Institut de formation en cours de carrière. Il est vrai que l'offre de formation de cet Institut, bien qu'en croissance par rapport à la première année de fonctionnement, s'adresse majoritairement aux enseignants, les éducateurs ne trouvent que peu de formations spécifiques pour leur fonction. Cela étant, vous faites référence à l'opération CHARLEMAGNE, qui est, je le rappelle une initiative de l'Espace qualité formation. Je vous informe que 92% des personnels de l'enseignement provincial ont trouvé, dans le cadre de cette opération, une formation qui les intéressait. Les autres pouvoirs organisateurs atteignent des pourcentages analogues. Cela signifie donc que, au cours de chacune de ces 10 journées de formation inter réseaux en Province de Liège, les cours seront suspendus, conformément à la législation dans une dizaine d'écoles, et que 1.000 membres du personnel de tous les réseaux d'enseignement en Province de Liège se retrouveront pour participer ensemble aux formations en partageant les locaux de leurs établissements. Cela représente donc au total quelque 10.000 membres du personnel en Province de Liège. Si nous ne l'avons pas étendue à l'ensemble des journées obligatoires, c'est à la demande de l'enseignement confessionnel, qui a souhaité commencer avec une seule journée.

Quant aux formations pour secrétaires de direction et autres fonctions de sélection et de promotion, je vous rappelle que nous avons mis en place, dès 1996, soit avant même que les dispositions légales soient prises en la matière en 1997, un cycle de formation à destination des candidats directeurs, sous-directeurs, chefs de travaux et chefs d'ateliers, secrétaires de direction, éducateurs économes et aussi, depuis 2003, pour les candidats coordinateurs de CEFA, conforme à la législation parue en... septembre 2004. Ces formations, bien que destinées aux candidats à ces fonctions, sont aussi suivies par des agents déjà en fonction, trouvant là clarification ou conceptualisation de leur pratique quotidienne.

J'aborde maintenant une deuxième mission du département formation, à savoir l'articulation de la réponse en formation aux besoins de la société et des entreprises, suite aux questions de M<sup>me</sup> DAHNER, concernant l'Espace Qualité Formation et M<sup>me</sup> POULIT concernant le CECOTEPE.

« L'Espace Qualité Formation », initialement appelé « Observatoire pour le développement de la qualité de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle » est, comme vous le soulignez, un nouveau service provincial, mis en place depuis un an.

Rappelons-en rapidement la mission globale. Elle est de promouvoir, renforcer et développer la qualité de la formation et de l'enseignement technique et professionnel des niveaux humanités (transition et qualification) à humanités plus 5 ans, en formations initiale et continuée.

Cela implique un travail sur tous les aspects du processus de formation. En particulier, notre travail se situe actuellement au niveau de l'amélioration de l'articulation entre les besoins en compétences et les réponses de la formation. Dans ce cadre, travaillant à l'échelle de notre région, améliorer la qualité c'est aussi améliorer les synergies pour exploiter au mieux les ressources et offrir à tous nos citoyens les bénéfices de cette amélioration.

Ainsi, vous êtes séduite, Madame DAHNER, par le fait que les chantiers, concrets et pratiques, ouverts par l'Espace Qualité Formation impliquent tous les réseaux d'enseignement et des opérateurs de formation présents en Province de Liège. En effet, dans chaque chantier, nos interlocuteurs sont des responsables ou des acteurs de terrain de la Communauté française, du confessionnel, de la ville ou de la Province de Liège, du FOREM, d'un centre de compétence tel que Technifutur ou encore d'une entreprise.

Vous demandez si des difficultés ont été enregistrées dans ces collaborations.

Eh bien non. Je ne peux que constater une réelle volonté, tant des responsables que des acteurs de terrain d'améliorer la synergie, de mieux communiquer. L'intérêt pour cette collaboration est clair : nous avons tous à y gagner. Notre région a de nombreux défis à relever. Et les responsables d'enseignement ou de formation en sont bien conscients. Cet objectif d'amélioration de l'enseignement qualifiant rassemble tous les opérateurs et tous les réseaux. Il est clair que les chantiers entamés par la Province de Liège, proche des citoyens, au travers notamment du programme de l'Espace Qualité Formation, traduisent la volonté de notre Province d'offrir à sa population, des moyens de formation d'excellence.

Comme vous le soulignez également, les chantiers ouverts anticipent les accords de Gouvernement de juin. En effet, pour reprendre un des énoncés de ces accords, « améliorer la qualité des enseignements qualifiants », c'est en d'autres mots la mission globale de l'Espace que je viens de rappeler !

En particulier, les différents chantiers annoncés par les accords de gouvernement de juin dernier rejoignent incontestablement ceux mis en œuvre par la Province. Ainsi, depuis plusieurs années, nous avons regroupé sous une même responsabilité, la formation et l'enseignement. Autre exemple, les accords de Gouvernement prévoient de démultiplier les stages, c'est ce que nous faisons notamment avec « Passeport pour un premier emploi » dans lequel s'impliquent une école confessionnelle, une de la ville de Liège, une athénée et une école provinciale, en collaboration avec Technifutur. Dernier exemple : un des axes des accords du gouvernement porte sur la maîtrise de l'informatique par notre population. C'est l'objectif du « Webbus » et de l'e-learning dont je viens de parler.

Ils tracent clairement des orientations stratégiques importantes pour notre région et pourront, sans doute, éclairer les actions du gouvernement, puisque nous aurons tracé quelques premiers sillons. Notre adage n'est-il pas de forcer l'avenir ?

En effet, la formation, c'est aussi de l'emploi pour la région. La société de la connaissance est en marche. La Province de Liège a une large expertise dans ce domaine.

Et je réponds à la question de M<sup>me</sup> POULIT.

Ce mois-ci se termine en Tunisie un important contrat en ingénierie de formation professionnelle financé par l'Union européenne. Il a apporté à la région l'équivalent de 20 temps plein d'experts techniques

en formation et de spécialistes de l'ingénierie de formation durant trois années. Il a été mené par la société privée liégeoise CECOFORMA en partenariat avec CECOTEPE.

Ce contrat portait sur de l'assistance dans l'organisation de la formation professionnelle en Tunisie. Des programmes d'études, des guides pédagogiques et d'évaluation pour formateurs ont été conçus pour plus de 60 formations professionnelles. Plus de 350 formateurs techniques ont été recyclés et un cycle en ingénierie de formation de très haut niveau a été organisé pour les ingénieurs en formation du Centre National de Formation de formateurs et d'ingénierie de formation de Tunisie.

A travers ce contrat, des formateurs et des ingénieurs en formation de Tunisie ont participé à des stages dans des entreprises de la Province de Liège et des centres de formation. Des contacts se sont noués. Des opportunités de vente d'équipements ont été créées.

C'est parce qu'elle est consciente du rôle que peut jouer la formation dans la dynamisation du tissu économique, que la Province de Liège et son Conseil provincial créait en décembre 2002 un département formation. Ce département travaille avec tous les réseaux d'enseignement et tous les opérateurs de formation. Dans ce projet, Monsieur SMETS, des enseignants de l'enseignement de la Communauté française, de l'enseignement catholique, de l'enseignement de la ville de Liège et de l'enseignement provincial ont été associés ainsi que des formateurs des classes moyennes.

Ce département formation créé par la Province de Liège à l'initiative de notre Conseil provincial, est spécialisé en ingénierie de la formation. Il a assuré la direction pédagogique de ce projet et a largement contribué à son succès.

Voici un résultat de ce département qui méritait d'être souligné et qui témoigne du rôle de la formation pour créer de l'emploi.

En conclusion, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'Intranet, l'Enseignement, la Formation, c'est la continuité dans l'action. Innover sans cesse, créer la valeur ajoutée indispensable au renouveau de notre Pays de Liège, au sein duquel l'Institution provinciale se veut d'être un acteur dynamique, enthousiaste et proche du citoyen.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Le Conseil prend acte desdits rapports d'activités.

Document 04-05/15 : Le Tourisme : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour : document 04-05/15. Je cède la parole à M. le Député permanent MESTREZ pour répondre aux questions posées.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, avant toute chose, je tiens à remercier les différents intervenants à cette tribune pour l'intérêt ainsi témoigné à l'égard de l'action de la Province de Liège en matière de Tourisme, action développée par la Fédération du Tourisme, le Domaine provincial de Wégimont et la cellule de coordination des Grands Evénements, même si cette dernière œuvre au-delà du seul domaine touristique stricto sensu.

Les services concernés et, faut-il le dire, votre serviteur sont évidemment sensibles aux félicitations qui leur sont adressées par rapport à l'accomplissement de leur tâche dans un secteur en perpétuelle mutation.

Selon l'ordre chronologique des interventions, j'entamerai ma réponse en m'adressant à Monsieur DENIS, tout en attirant son attention sur le fait que la rigueur administrative aurait voulu que sa sollicitation ait été émise dans le cadre de l'examen du Rapport d'Activités relatif aux Intercommunales.

Cela étant précisé et le Député permanent rapporteur étant le même, c'est bien volontiers que j'apporte les précisions utiles à ce sujet.

Pour être bref, je crois devoir rappeler que la modification statutaire intervenue au niveau de l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps a été validée par le Conseil provincial, la Province étant membre associée de ladite Intercommunale, mais ce, sur proposition de l'Intercommunale elle-même (où Monsieur DENIS était et est encore à tout le moins Administrateur), "poussée dans le dos" par la Région wallonne.

Ainsi, la Province de Liège est passée, malgré elle, d'associé majoritaire à associé minoritaire.

La Province de Liège en tant que telle ne peut pas non plus être tenue responsable du fait que l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps ait décidé de confier désormais l'exploitation du circuit à une société mixte (où l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps précisément se retrouve), l'Intercommunale limitant son action à l'entretien et l'amélioration de l'outil.

Par voie de conséquence, la Province de Liège n'a pas plus d'emprise sur les décisions du promoteur que ladite Société de Gestion a choisi pour, sur base d'un contrat, assurer l'organisation du Grand Prix de Belgique de F1 et qui, je le suppose, passe librement à cet effet toutes les commandes de biens et services qu'il entend.

Cela dit, je partage totalement le souci de Monsieur DENIS, qui consiste à favoriser en pareille circonstance, le recours aux commerces et au monde associatif locaux, mais Monsieur DENIS, de par sa position au sein de l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps, se trouvant en 1ère ligne, il me paraît stratégiquement mieux placé que votre serviteur pour réaliser cet objectif, au travers notamment d'une adaptation en ce sens du contrat entre la Société de Gestion et le promoteur du Grand Prix de Belgique de F1.

Enfin, pour ce qui concerne l'implication future de la Province de Liège dans les investissements de l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps, je pense pouvoir rassurer Monsieur DENIS en lui rappelant que très récemment, la Province de Liège, nonobstant son nouveau statut d'associé minoritaire, a néanmoins accepté de participer, à hauteur de 500.000 euros, à la recapitalisation de l'Intercommunale.

Pour l'avenir, je ne doute pas que la Province, dans le cadre d'une franche collaboration, notamment avec la Région wallonne et, pourquoi pas, au travers de partenariats conventionnés avec elle, voire avec les communes riveraines, prêtera une oreille attentive à toute proposition précise et ponctuelle de l'Intercommunale.

J'en viens maintenant à l'intervention de Monsieur DODRIMONT au sujet du Château de Harzé et je ne peux évidemment, au nom de la Députation permanente, que me réjouir des remerciements proférés en la matière en ajoutant que, pour ma part, en ma qualité de Président de l'asbl de Gestion du site, j'apprécie particulièrement l'excellente synergie qui unit l'Administration communale d'Aywaille et ses services au site de Harzé.

Pour ce qui concerne l'édition 2005 de la traditionnelle Fête Nationale du Fromage, j'ai pris bonne note de la sollicitation du Comité organisateur et de la nouvelle proposition de collaboration de la commune d'Aywaille. Bien évidemment et en concertation avec les Services Techniques Provinciaux relevant de mon collègue Georges PIRE, nous ne manquerons pas d'examiner la faisabilité de l'empierrement complémentaire de certaines zones du parc, en tenant compte des contraintes liées au fait qu'il s'agit d'un site classé.

Pour en venir à la question portant sur la capacité d'hébergement du Château de Harzé, il convient de souligner :

1. Les contraintes liées à la conception architecturale des lieux, dont le classement comme site empêche quasiment toute modification et par conséquent, sans doute, l'augmentation de la capacité d'hébergement.
2. S'il est exact que notre offre, en terme d'hébergement, se limite à 41 lits, elle correspond néanmoins à la demande d'un type de clientèle, étant entendu que les demandes de capacité supérieure sont orientées ou s'adressent directement vers d'autres établissements adéquats. Bien qu'éprouvée sans trop de malheurs, la formule consistant à loger le surplus de clientèle dans l'Horeca local ne constitue sans doute pas la meilleure des solutions en regard de l'esprit de groupe et d'entreprise recherché en pareille circonstance.

En synthèse, je dirais à Monsieur DODRIMONT qu'il nous incombe dans un premier temps de faire tourner l'outil tel qu'il existe.

Après un départ assez laborieux, la situation semble s'améliorer et ce, notamment, au travers des efforts de promotion réalisés et de l'engagement d'un démarcheur commercial rétribué à la commission.

J'ajoute que le niveau de confort de cet hébergement, de relatif haut de gamme, limite forcément l'éventail de clientèle et par conséquent la rentabilité de son exploitation.

Pour conclure, j'attire l'attention particulière de Monsieur DODRIMONT qu'il s'avère à l'usage qu'un manque crucial d'espaces de rangement et de réserves existe, particulièrement au niveau de mobilier et du matériel des salles de réunions. Il s'agit là d'un problème qu'il conviendra de rencontrer au plus vite.

L'intervention de Monsieur G. GEORGES relayait en synthèse l'interpellation de Monsieur le Conseiller Marcel LHOEST, qui m'a été remise dans son intégralité écrite, ce qui me permet d'y répondre de manière circonstanciée.

Au-delà des nombreuses observations valorisantes, quant au Rapport d'activités, émises par Monsieur LHOEST, ce dont je le remercie, j'en viens directement à ses suggestions et ensuite à ses questions.

Pour ce qui concerne le regret de Monsieur LHOEST quant au caractère figé du Rapport d'activités, celui-ci, comme celui des autres secteurs, constitue une photographie des actions menées au cours de la période écoulée, strictement limitée à la période allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Cela ne signifie nullement que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, pour ce qui la concerne, travaille sans lignes directrices et perspectives d'avenir. Elle se dote par exemple de plans d'actions pluriannuels, dont l'exemplaire de l'édition 2004-2006 est tenu à votre disposition. Ces plans s'appuient par ailleurs sur 10 "lignes force" arrêtées par le Bureau exécutif de la Fédération du Tourisme de la Province et faisant l'objet d'un document que je tiens également à votre disposition.

Quant au manque d'analyse des statistiques touristiques, reprochée par Monsieur LHOEST, quelques précisions sont indispensables :

1. La plupart des chiffres concernent des sites et attractions situés sur le territoire de la Province mais dans lesquels ni la Province ni sa Fédération du Tourisme ne sont impliquées, même si la seconde citée participe à leur promotion.
2. Plus essentiellement, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège participe activement aux travaux de l'Observatoire du Tourisme Wallon, maîtrisé par le Commissariat Général au Tourisme et dont les résultats devraient, à relativement court terme, permettre de disposer des données nécessaires à une analyse objective et assortie de conclusions, ce que ne permettent pas les chiffres bruts livrés dans l'état actuel des choses.

Avant d'en venir à ses questions, je rassure totalement Monsieur LHOEST. La Fédération du Tourisme de la Province de Liège, comme bon nombre d'autres opérateurs touristiques de ce pays, a bien intégré que le tourisme constitue un pan essentiel des volets économique et social de notre Société. Son

implication dans la politique provinciale en matière de "Grands Evénements" en atteste à suffisance et tant la Province que sa Fédération du Tourisme ne comptent pas, en la matière, s'endormir sur leurs lauriers.

Je conclus en style télégraphique sur les questions précises :

1. L'année 2004, aux senteurs de cyclisme, a amené la Fédération du Tourisme à orchestrer une promotion spécifique de la pratique touristique du vélo (du type RAVeL) en éditant la brochure "Echappées à bicyclette".  
Et pas plus tard que samedi dernier, j'ai participé, avec mon collègue Olivier HAMAL, à la présentation officielle du réseau cyclo-touristique "Vélo-Tour Hautes Fagnes", d'une longueur totale de 850 km et dans lequel la Fédération du Tourisme de la Province de Liège s'est fortement impliquée.  
D'autres publications et actions associent également la randonnée (et donc le sport) à la découverte du patrimoine culturel, telles : Villages de caractère, En Forêt éperdument, Moto Tour et les 12 routes touristiques balisées, dont l'entretien du balisage est assuré par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. Celles-ci feront d'ailleurs l'objet d'une nouvelle publication, dont la sortie de presse est prévue fin d'année.
2. On pourrait sans doute faire mieux mais pour ce qui concerne les outils impliquant la Province de Liège et sa Fédération du Tourisme, le Centre Nature de Botrange entretient depuis de nombreuses années des collaborations intenses sur le plan eurégional, qui ont d'ailleurs débouché sur bon nombre de projets concrets cofinancés par l'Union Européenne.
3. Dans le cadre de ses activités, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège s'imbrique en permanence dans la vie associative provinciale.  
Pour illustrer mon propos, je citerai simplement l'accueil de nombreux stagiaires scolaires, l'aide logistique aux Confréries Gastronomiques, la participation à de nombreux jurys d'examens et concours, etc.
4. En ce qui concerne le schéma directeur provincial de signalisation touristique, je suis en mesure d'informer Monsieur LHOEST de l'état d'avancement suivant.  
Les phases étude et pré-étude (contenu et schéma d'implantation des panneaux) sont terminées.  
Restent donc la fabrication et la pose desdits panneaux, ce pourquoi le cahier des charges est en cours d'élaboration. Toutefois, l'exécution concrète de ce chantier ne pourra être commandée auprès de l'adjudicataire qu'après obtention par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège de la promesse ferme de subside du Commissariat Général au Tourisme, qui s'élèverait à 80 % du coût total, estimé à 1.800.000 €.
5. Quant à l'article 27, il concerne exclusivement l'accès à la culture pour tous.  
De plus, ni la Province de Liège, ni sa Fédération du Tourisme ne peuvent s'immiscer dans les tarifs pratiqués par les prestataires touristiques privés, au sens large du terme.  
Pour ce qui concerne les sites touristiques para-provinciaux, ceux-ci intègrent bien sûr dans leurs prix d'accès cette donnée sociale évidente et ce, notamment via les tarifs réduits pour les groupes, les enfants et les seniors.

Enfin, par rapport à l'intervention personnelle de Monsieur GEORGES, il convient de souligner que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, conformément à son objet social d'ailleurs, développe toutes ses actions au bénéfice de l'ensemble des sites et attractions touristiques situées sur le territoire de la Province de Liège et ne se limite donc pas à la promotion des complexes touristiques para-provinciaux.

La brochure d'appel "Terre de Rencontres" en atteste clairement en reprenant une bonne centaine d'attractions touristiques. L'ensemble des autres publications spécifiques de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège vont dans le même sens, étant entendu que chacune d'entre elles "sélectionne" les sites et attractions en rapport avec la thématique concernée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil prend connaissance dudit rapport.



Document 04-05/20 : Arrêt du compte général des Fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2003 (compte budgétaire)

Document 04-05/19 : Perception en 2005 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents

Document 04-05/18 : Budget provincial 2005

Document 04-05/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2005 – 1ère série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour : document 04-05/20. Point 34 de l'ordre du jour : document 04-05/19. Point 35 de l'ordre du jour : document 04-05/18. Point 36 de l'ordre du jour : document 04-05/21. Je vous rappelle que ces quatre dossiers ont été regroupés et que la discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui.

J'ai huit orateurs inscrits pour ces dossiers. Nous allons commencé avec M. SPODEN.

M. SPODEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, les mutations structurelles de l'économie n'épargnent pas la Province de Liège et celle-ci est durement frappée par le déclin de ses industries traditionnelles. Cependant, face à ces dures mutations, le Pays de Liège dispose d'un atout de taille, son facteur humain. La formation, la compétence de celui-ci sont manifestes et réelles, et, il importe non seulement de les maintenir, mais aussi de les développer, à quel que niveau que ce soit.

Les compétences en sciences et en technologie en Pays de Liège sont de haut niveau. Il est dès lors possible de miser sur celles-ci en vue du redéploiement socio-économique liégeois. Il faut tirer parti de cette situation favorable et renforcer le capital humain et la matière grise disponibles ici. C'est pourquoi et à cette fin, le groupe CDH-CSP vous propose de stimuler les compétences liégeoises de haut niveau en matière de recherche et de développement en créant des bourses de doctorat, patronnées par la Province, dans les sciences et technologies où nous disposons d'un avantage comparatif.

Le but est de renforcer les compétences en sciences et en technologie en Pays de Liège pouvant déboucher sur une application industrielle. La création d'emplois durables et la création de valeur ajoutée.

Le moyen est d'attribuer chaque année quatre bourses doctorales à des chercheurs dont le projet de recherche appliquée ou applicable à l'industrie se rapporterait aux domaines suivants :

- biotechnologies ;
- sciences du vivant ;
- espace ;
- énergie ;
- eau ;
- constructions métalliques ;
- transport.

Cette recherche devrait être encadrée par une Université ou institution de niveau universitaire ayant une implantation en Province de Liège et habilitée à délivrer le titre de Docteur. Les récipiendaires devraient être âgés, au 31 décembre de l'année d'octroi, de maximum 30 ans et devraient être titulaires, au minimum d'un diplôme de deuxième cycle en sciences appliquées, en sciences exactes, en informatique, en médecine, en sciences bio-médicales, en pharmacie, en médecine vétérinaire, en sciences économiques ou en sciences de gestion.

Ces bourses seraient octroyées chaque année par la Députation permanente sur avis d'un Collège d'experts constitué par l'Autorité provinciale et présidé par un représentant de celle-ci. Ce Collège vérifierait la faisabilité du projet de recherche, son débouché sur une application industrielle créatrice d'emplois

durables, l'adéquation du profil du candidat boursier et la qualité de l'encadrement fourni par l'institution promotrice de la recherche.

Le chercheur qui s'engagerait dans cette recherche doctorale bénéficierait d'un contrat d'emploi avec l'institution promotrice, selon les barèmes en vigueur. La Province de Liège rembourserait, sur présentation de justificatifs probants, le coût salarial total à l'institution promotrice. Un montant forfaitaire annuel de 4000 euros serait également versé par la Province à l'institution provinciale à titre de financement des frais de fonctionnement liés à la recherche. Le coût total (salaire et fonctionnement) pour la Province, par bourse et par an, s'élèverait en moyenne à 62.500 euros.

Ces bourses auraient une durée de trois ans, avec possibilité de prolongation de deux fois une année sur demande motivée du promoteur de la recherche et avis favorable du Collège d'experts. Le récipiendaire serait tenu de déposer chaque année un rapport faisant état de l'avancement de sa recherche.

Le coût budgétaire d'une telle mesure se chiffre, pour la première année, à 250.000 euros, somme que le groupe CDH-CSP propose d'inscrire au budget provincial pour l'année 2005 sous l'article budgétaire 530/00000/64302 intitulé « Contribution provinciale à la stimulation de la recherche et développement en Province de Liège ».

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M<sup>me</sup> FRENAY à prendre la parole.

M<sup>me</sup> FRENAY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, pour que la solidarité ne s'arrête pas le 16 octobre.

La semaine du 6 au 16 octobre 2004 a été décrétée en Belgique « Semaine du commerce équitable ». C'est l'occasion de faire connaître à un large public les objectifs d'une démarche de solidarité qui prend de plus en plus d'ampleur sous nos latitudes.

Le principe est simple et repose sur une question essentielle : moi, consommateur, privé ou public, que puis-je faire pour que le producteur des biens de consommation courante que je me procure régulièrement soit correctement payé pour son travail ?

Nous ne pouvons bien évidemment pas personnellement contrôler pour chaque produit toute la chaîne qui sépare le producteur du consommateur final que nous sommes. Mais les filières existent, et il est possible pour une gamme de plus en plus étendue de se procurer en toute sécurité des biens « commerce équitable » garantis, à des prix raisonnables, la différence de prix correspondant en effet l'effort à fournir pour une rémunération correcte du producteur. Un geste symbolique pour nous qui peut représenter beaucoup pour les producteurs du sud.

La gamme de ces produits disponibles dans les commerces locaux est de plus en plus étoffée : café, thé, sucre, jus d'orange, vin rouge, vin blanc, chocolat, barres de céréales, etc.

Je vous rappelle que pour les contrats inférieurs à 67 000 euros (hors TVA), aucun appel d'offre n'est obligatoire et que donc les autorités provinciales ont toute liberté pour poser un choix éthique et politique (procédure négociée).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite maintenant M. BARTH à prendre la parole.

M. BARTH (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, comme chaque année au mois d'octobre, le Conseil provincial se penche sur le budget de l'année suivante. Les discussions s'étendent sur plusieurs débats et aboutissent généralement à l'adoption de celui-ci.

Cette année aussi, la Députation permanente a présenté le budget, dont je dirai qu'il est parfaitement équilibré, même positif, alors qu'il ne prévoit pas d'augmentation d'impôts.

Je me permettrai de souligner les articles suivants dans ce budget :

- la formation des jeunes ;
- et les sports.

Je mets l'accent sur ces deux points, car d'un côté la formation des jeunes les prépare à mener une vie de façon autonome avec toutes les chances sur le marché du travail et au niveau social – et le sport pour donner au corps et à l'esprit la possibilité de se remettre en équilibre.

Un autre point que j'aimerais souligner, c'est l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, qui est également repris dans ce budget et dont l'importance n'est plus à démontrer.

Et si le journaliste de la BRF constate, que cet accord ne serait prévu que par une seule phrase dans ce texte budgétaire, il n'a certainement pas remarqué, qu'il s'agit là d'une phrase extrêmement importante.

Et cet accord a été respecté dans toutes ces lettres par les autorités provinciales et je suis totalement convaincu, que les montants ont aidé à concrétiser pas mal de projets dans les différentes organisations et institutions, dont la « BRF » a également pu profiter d'un montant de 75.000 Euros.

Tout n'est pas encore réalisé. Beaucoup peut encore être amélioré. Et je suis parfaitement d'accord avec les collègues, qui disent, que beaucoup reste à faire. Mais trouver la solution de ces problèmes n'est pas à l'ordre du jour de cette assemblée aujourd'hui. Les collègues germanophones devraient en parler dans les différentes commissions et le Gouvernement de la Province et celui de la Communauté germanophone en négocieront.

En tant que Conseiller provincial de langue germanophone je suis persuadé, que les bonnes relations qui existent entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, peuvent, avec un peu de bonne volonté, encore être améliorées.

Je dois avouer que j'étais surpris d'une manière très positive, lorsque notre nouveau Gouverneur M. Foret, a souligné lors de son premier discours dans cette salle en disant : »Je serai toujours attentif aux problèmes des citoyens germanophones ». J'aimerais ajouter une petite phrase en disant tout court : »Merci, Monsieur le Gouverneur ! Danke, Herr Gouverneur ! ». Monsieur le Gouverneur, encore une fois pour ne pas l'oublier, vive la Province de Liège (en wallon).

(Applaudissements dans les bancs).

Bien évidemment, ce merci vaut également pour l'excellent travail des Membres de la Députation permanente, qu'ils réalisent non seulement pour la Communauté germanophone mais bien pour toute la Province de Liège.

Revenons au budget, dont il est question à l'ordre du jour : après l'avoir étudié je vous dirai, qu'il aura mon assentiment.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur BARTH. J'invite maintenant M<sup>me</sup> BECKER.

M<sup>me</sup> BECKER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, dans la logique de mon intervention effectuée dans le cadre de la discussion sur le logement, le groupe CDH-CSP propose d'inscrire au budget provincial 2005 la somme de 1 € à l'article budgétaire nouveau : 922/640/803 intitulé Avances sur la prime à la réhabilitation de la région wallonne.

Pourquoi un euro. Parce qu'avant-tout il faut analyser les primes en Province de Liège et en deuxième lieu, il faudra prévoir la recette lorsque la région wallonne paiera.

Dans ce cadre là, nous renvoyons à l'article 922 740.000 mille qui prévoit un subside du secteur public.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame BECKER. J'invite M. THEUNYNCK.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, un budget n'étant pas l'autre et dans le droit fil des déclarations de M. PIRE comme quoi la Province doit être un acteur dynamique dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, nous déposons donc une proposition d'amendement budgétaire 2005 intitulé « Réalisation d'un plan mobilité destiné au personnel provincial ».

Les déplacements entre domicile et travail sclérosent nos routes et engendrent une importante pollution atmosphérique prenant une part importante dans l'émission de gaz à effet de serre.

De plus en plus d'entreprises publiques et privées ont compris qu'en plus des effets dommageables sur l'environnement, certaines pratiques de déplacement ont aussi un impact non négligeables tant économique que social.

En 2002, une étude a démontré que 9 millions d'heures ont été perdues en Belgique dans les embouteillages et cela pour un coût estimé de 114 millions d'euros.

La Province, important employeur, pourrait à l'instar de nombre d'entreprises créer un cadastre des transports utilisé par son personnel et mettre sur pied un plan de mobilité pour celui-ci.

Le fait d'avoir un personnel disséminé en de nombreux lieux ne doit pas empêcher par exemple le remboursement intégral des abonnements – transports en commun – ou de mettre à disposition sur l'Intranet un service de convoiturage ou encore les horaires de la SNCB et du TEC.

Des parkings appropriés, des vestiaires et des douches pourraient aussi inciter à l'utilisation du vélo. Toutes propositions que d'autres entreprises à localisation multiple ont déjà mis à disposition de leur personnel.

Le groupe Ecolo propose donc dès lors la création d'un article budgétaire suivant : « Réalisation d'un cadastre des transports et d'un plan de mobilité du personnel provincial : montant 1 euro ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M<sup>me</sup> POULIT à nous faire part de son intervention.

M<sup>me</sup> POULIT (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, vous avez appris comme moi que la façade de l'Athénée de la Communauté française Charles Rogier, à Liège, présentait certaines faiblesses dues à un mauvais entretien des bâtiments.

La Province de Liège possède de nombreux établissements scolaires ainsi que divers bâtiments abritant ses services.

La Province s'est-elle dotée, au travers de son projet de budget 2005, des moyens utiles pour leur entretien nécessaire et suffisant ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M<sup>me</sup> STASSEN.

M<sup>me</sup> STASSEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, au nom du groupe Ecolo, j'ai l'honneur de proposer un amendement au budget 2005 concernant les crédits mis à la disposition de la Députation permanente pour l'information agronomique.

Il s'agit de créer un nouvel article (620/640411) pour reconnaître l'agriculture biologique comme activité à part entière et pour promouvoir ses produits agricoles et alimentaires lors des manifestations initiées ou soutenues par la Province. Nous proposons l'ouverture du crédit pour le montant de 1 euro.

Pourquoi déposer cet amendement ?

Les récentes crises agricoles ont éclairé de façon dramatique les conséquences d'un modèle productiviste poussé à outrance.

Dans son intérêt pour la promotion et la qualité du milieu et des produits agricoles et alimentaires, et son souci de favoriser et d'encourager la qualité d'une saine alimentation, clairement exprimés dans son rapport sur l'agriculture, la Députation permanente manifeste déjà son option pour une agriculture de proximité, plus axée sur l'environnement.

Pourtant, on constate que, à aucun endroit du rapport, ni le milieu ni les produits de l'agriculture biologique ne sont cités ou proposés. Or, la pratique agricole biologique garantit, en même temps et de manière certifiée, la santé des consommateurs, la non pollution des nappes phréatiques, la valeur du sol, la biodiversité, ainsi que le maintien du paysage.

La Députation permanente pourrait dès lors entreprendre une démarche active pour promouvoir ce type d'agriculture et les produits bio, lors de manifestations, initiatives locales, opérations Agricharme, marchés, foires et expositions, mis sur pied ou soutenus par la Province. De même, la Députation permanente pourrait proposer et encourager les produits bio dans le cadre d'une campagne santé et alimentation saine dans les écoles, proposer et encourager ce type d'alimentation dans les crèches, les hôpitaux et les maisons de repos. En effet, les spécialistes en nutrition recommandent la consommation des produits bio pour les petites enfants, les personnes fragilisées dans le cas de certaines maladies (cancers du côlon...) et les personnes âgées.

Ce crédit permettra d'installer la consommation de produits bio dans les bonnes habitudes alimentaires pour prévenir et assurer la bonne santé aux habitants de la Province, et leur permettre par là de choisir en connaissance de cause le type d'alimentation qui leur convient.

C'est enfin pour la Province manifester qu'elle prend toujours davantage en compte le développement durable sur son territoire.

Le crédit de 1 euro laisse bien sûr à la Députation permanente le soin d'ajuster au mieux les moyens financiers adéquats pour l'information et la promotion de l'agriculture biologique. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. GEORGES à nous rejoindre à la tribune.

M. GEORGES (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, nous sommes toutes et tous conscients du fait que le groupe Arcelor fermera bientôt sa ligne à chaud à Seraing.

Nous sommes toutes et tous conscients du fait que cette fermeture entraînera une véritable catastrophe économique et sociale pour notre bassin liégeois.

Avec le groupe socialiste de notre Conseil provincial de Liège, je plaide pour qu'une reconversion économique s'impose dès aujourd'hui.

Le groupe socialiste tient à la disposition de la Députation permanente pour réfléchir, analyser et présenter les pistes d'orientations qui nous semblent prioritaires en matière de reconversion. Cependant, dès aujourd'hui, afin de travailler en parfaite harmonie, je souhaiterais au nom du groupe socialiste, vous poser trois questions :

1. Quel rôle jouera notre Province dans la reconversion qui s'impose ?
2. Quelles sont les actions déjà envisagées actuellement ?
3. Quels sont les moyens déjà prévus à cet effet dans le projet de budget 2005 ?

M. le Président, j'ai dit, je vous remercie de votre bonne attention et surtout des réponses qui seront apportées à mes questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'invite M. MERCENIER.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, nous vous avons interpellé à plusieurs reprises à cette tribune et depuis plusieurs années au sujet des économies d'énergie dans les bâtiments provinciaux, l'utilisation d'énergie, le choix de matériaux respectueux de la santé et de l'environnement. Il nous apparaît important de faire un pas supplémentaire, nous vous demandons aujourd'hui de promouvoir tout le secteur d'activités économique que représente la construction durable ou soutenable.

Nous vous proposons donc la création de l'article 530/640302 et qui s'intitule « étude pour la construction d'un centre provincial de construction durable ». Le budget serait de 1 euro.

Quel est le contexte de cette proposition ? Nous en avons parlé à de nombreuses reprises à cette tribune, il s'agit bien sûr du redéploiement économique du bassin liégeois.

Qu'avons-nous besoin ? Que cherchons-nous ? Nous avons besoin de diversifier les activités économiques. Nous avons besoin d'activités porteuses. Le secteur du bâtiment est un grand pourvoyeur d'emplois.

Nous avons besoin d'activités d'avenir : la construction durable, les économies d'énergie sont des activités d'avenir.

Où pourrait se situer ce centre ? Nous avons des friches industrielles à requalifier. Le bassin liégeois, faut-il le rappeler, est situé dans l'Euregio. Ce serait donc une belle vitrine du savoir-faire liégeois et aussi un moyen de travailler en synergie avec nos voisins qui sont très demandeurs. Citons 90% de la fabrication de capteurs solaires belges sont exportés en Allemagne) et qui sont aussi très qualifiés (10 ans en avance !).

Il faudrait que ce centre soit proche des transports en commun pour faciliter les plans mobilité d'entreprises.

Que pourrait-on trouver dans ce centre ? Quelles activités ? Le bâtiment lui-même devrait être démonstratif des applications technologiques de pointes en matière de construction durable. Il pourrait aussi servir de showroom collectif pour fabricants et entreprises : capteurs solaires, isolants, appareils de traitement des eaux....

Les entreprises pourraient louer des emplacements et profiter d'une réception commune ou d'animations commune pour commercialiser leur produit ou leur service.

Ce centre pourrait aussi servir à la promotion des matériaux locaux : pierre, bois, acier, verre. On pourrait y organiser des expositions didactiques sur la construction durable. C'est évidemment aussi l'occasion de pouvoir y réaliser des conférences et des rencontres. C'est aussi un outil de démonstration et de formation pour le secteur de la construction et tout public (auto-construction, auto-rénovation). Citons enfin, toutes les possibilités de développements touristiques du site.

La Province doit-elle se lancer seule dans l'aventure ? Quels partenariats pour le financement mais aussi pour la diversification et mener à bien ses activités ?

On peut frapper à la porte de l'Europe et de l'Euregio. Il y a aussi le Forem pour le réseau formations. Le secteur privé peut aussi être sollicité. Je mentionnerai ici que le secteur privé est actuellement regroupé dans le Cluster Eco-construction mis en place par la Région wallonne avec l'aide de l'Europe.

La SPI+ également peut intervenir pour par exemple le développement à proximité du centre provincial de construction durable. Le développement d'un pôle d'accueil pour entreprises spécialisées dans le secteur. On pense aux bâtiments relais pour l'accueil de PME en phase de lancement mais aussi de terrains pour l'implantation d'entreprises spécialisées.

Je citerai aussi une activité du Cluster wallon Eco-construction qui s'intéresse à la recherche et au développement pour la fabrication en wallonie de matériaux écologiques actuellement importés (ex. : isolation thermique à base de papier recyclé, panneaux en bois défibré, peintures écologiques,....).

Université, bien sûr, pour la recherche et la diffusion des informations techniques. Il faut savoir que l'Université de Liège est l'auteur d'une étude très précise et très poussée sur la construction durable qui a été faite à l'intention des différents intervenants du secteur de la construction et l'auteur de plusieurs publications sur la qualité de l'isolation thermique et sur les économies d'énergie.

M. le Député PIRE s'émeut sur les travaux de l'Université de Mons pour la réalisation des eaux dites énergétiques. On pourrait ici mettre en pratique les recherches de l'Université de Liège en matière de construction durable et d'économie d'énergie.

Citons aussi comme autre partenaire l'école d'architecture et plus particulièrement l'Institut d'architecture de Liège St Luc qui est la première école d'architecture en Wallonie, a proposé depuis l'année dernière, une post formation en construction durable pour les architectes.

Et aujourd'hui même organise un colloque international avec des grandes pointures de renommée du secteur.

Autre partenaire : la société des logements sociaux pour la construction à proximité de ce centre , de logements sociaux expérimentaux pour la mise en application – avec des budgets maîtrisés – de la construction en bois, maisons basses énergie, maisons passives,....).

Ce centre est-il un exemple unique ? Y-a-t-il des antécédents ?

En Belgique, la Province d'Anvers a par exemple réhabilité un ancien site militaire en centre de développement durable, on y trouve une nouvelle construction d'un centre d'expositions accompagné d'un zoning pour entreprises spécialisées.

La Ville de Mouscron, actuellement , prépare une construction d'une cité bioclimatique à caractère social et d'un pôle technologique wallon en bioclimatique.

Citons aussi le centre Valbois de la Province du Luxembourg à St Hubert qui est un lieu d'exposition et de promotion des bois locaux, de la pierre, des carrières wallonnes et des énergies alternatives. C'est un peu loin pour les liégeois pour trouver l'information.

En Province de Liège, il y a aussi des antécédents ou en tout cas des leviers dont on pourrait bénéficier. Le secteur de la construction durable est proportionnellement plus développé que dans le reste de la Région wallonne : plus de 50 intervenants dans la filière des chauffe-eau solaires, ressources naturelles intéressantes comme la pierre et le bois, plusieurs importateurs de matériaux de construction écologique, nombreuses PME spécialisées, projet de lotissement de 180 maisons basse énergie à Visé,etc.

Des leviers à appuyer pour le développement économique différencié du bassin liégeois.

Je ne voudrais pas être plus long mais on pourrait aussi trouver de nombreux exemples en Europe. Citons le centre VIBA en Hollande, des show room collectifs sont monnaie courante en Allemagne, au Luxembourg, parlons aussi de l'expérience très fructueuse de la Ville de Fribourg qui est en elle-même un centre exemplatif complet et urbanistique de la construction durable et qui a un rayonnement international.

Autre région qui a réussi ce pari, région d'Autriche qui au départ accusait un retard de développement et grâce à une architecture contemporaine de qualité, intimement liée à la maîtrise des économies d'énergie et aux techniques de construction durable, est maintenant un point de référence international et visité, à trouver là une nouvelle ressource au niveau tourisme également.

Voilà toute une proposition qui pourrait vraiment participer au redéploiement économique de la Province de Liège et à la différenciation de ses activités.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M<sup>me</sup> WAONRY.

M<sup>me</sup> WAONRY (à la tribune).- A l'approche des prochaines élections provinciales et communales et au vu des résultats alarmants des dernières élections régionales, des actions pédagogiques ciblant plus particulièrement le public jeunes des primo-votants doivent être menées. En subsidiant les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation menées par des associations ou/et partenaires luttant contre les partis liberticides et/ou proposant des actions de citoyenneté par l'éducation, la province réaffirme haut et fort son attachement aux valeurs fondamentales de notre démocratie.

C'est pourquoi, le groupe écolo vous propose un amendement au budget 2005 avec la création d'un article budgétaire n°761/640463 ayant pour titre « soutien provincial aux actions d'information, de sensibilisation et d'éducation visant à lutter contre les partis liberticides et à promouvoir la citoyenneté par l'éducation. Proposition d'ouverture de crédit de 1 euro.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. CREMER.

M. CREMER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, j'avais deux amendements au départ et j'aurais voulu ajouter un troisième visant à l'inscription d'un amendement budgétaire pour acheter une nouvelle paire de lunettes à notre Président mais il pourra se débrouiller tout seul.

Comme le signalait à juste titre il y a quelques jours, M. le Député permanent Paul-Emile MOTTARD : «... la Députation permanente est consciente de l'importance de la protection de l'environnement ... » « ... le développement durable est une notion trop sérieuse que pour n'être appliqué qu'à l'un ou l'autre fonctionnaire .... ».

Le groupe écolo invite dès lors le Conseil provincial à adopter un amendement budgétaire visant à obtenir une certification EMAS tant pour les locaux liés à l'activité du Conseil mais également pour l'ensemble de l'administration provinciale.

Cette certification européenne ne pouvant s'acquérir du jour au lendemain, il y a donc lieu de l'inscrire en tant qu'objectif dans le cadre d'une politique provinciale de développement durable qui se baserait sur le texte suivant.

La Province s'engage à :

- Minimaliser les impacts environnementaux directs et indirects de ses activités.
- Mettre en œuvre les principes figurant dans le plan fédéral de développement durable dans les domaines sur lesquels la Province est compétente ;
- Intégrer la protection de l'environnement dans la gestion quotidienne de son administration.

Afin de réaliser cette politique, la Province développera des actions environnementales en ce qui concerne les impacts environnementaux directs et indirects dus à l'activité de la Province et de son administration.



Afin de réaliser cette politique, la Province désignera un responsable et mettra en place un système de gestion environnementale interne en vue de l'obtention d'une certification EMAS. Ceci sera réalisé par la mise en œuvre d'un processus continu incluant tous les membres du personnel de la Province.

Ce processus inclura une analyse de la situation environnementale, des objectifs, un plan d'actions et des procédures d'évaluation et d'audit.

L'ensemble des activités environnementales et ces résultats seront communiqués à l'extérieur par le moyen d'une déclaration annuelle.

L'ensemble de la démarche sera validée par un audit externe indépendant.

La Province de Liège appliquera cette politique dans ses propres locaux de manière à :

- Responsabiliser le personnel provincial en l'engageant dans le système de gestion environnementale quotidienne selon EMAS.
- Encourager le personnel à minimaliser l'utilisation de leurs voitures pour venir au travail et à appliquer des mesures favorisant la marche, la bicyclette et les transports en commun.
- Réduire la consommation d'énergie, d'eau et de papier.
- Pratiquer l'écoconsommation en achetant davantage des produits écologiques c'est-à-dire biologiques, durables, réutilisables ou recyclables voire issus du commerce équitable.
- Minimaliser la production des déchets par la prévention et le tri des déchets.
- Coopérer avec ses fournisseurs afin de les aider à améliorer leurs performances environnementales.

Comme responsable de son administration, la Province de Liège appliquera cette politique de manière à :

- Accompagner son administration dans la mise en place d'un EMAS et d'un programme d'action environnementale comme préconisé dans le Plan Fédéral du Développement Durable.
- Intervenir dans l'élaboration de son budget afin d'accroître des activités d'énergies rationnelles de l'énergie.
- L'utilisation du modèle de cahier de charges du bureau fédéral d'achats pour généraliser l'usage de produits respectueux de l'environnement.
- L'introduction de clauses environnementales et sociales dans les cahiers de charges des marchés publics.

En ce qui concerne les effets directs et indirects sur l'environnement dans son activité politique et de planification, la Province va :

- Incorporer des facteurs environnementaux dans toute activité qu'elle lancera.
- Essayer de servir d'exemple à d'autres organismes publics.
- Réaliser des tableaux de bord pour communiquer d'une façon précise et transparente.

C'était le premier amendement, le deuxième amendement d'un euro symbolique visant à soutenir la création au sein de la SPI+ d'un nouveau département Economie / Environnement / Emploi.

Au vu des informations en notre possession relatives aux critères qui seront d'application pour l'octroi des fonds structurels dont la Province de Liège pourrait bénéficier pour la période 2007 – 2013 ; il semble donc vital d'inscrire le redéploiement économique régional dans une perspective de développement durable reposant sur le triptyque Economie / Environnement / Emploi.

Le groupe ECOLO propose un amendement budgétaire de un euro symbolique visant à soutenir la création au sein de la SPI+ d'un nouveau département qui aura à plancher sur ces « trois E ». Ceci n'est pas sans lien avec l'avenir économique du bassin liégeois et de la Province de Liège : on sait en effet depuis peu qu'un des critères qui serait retenu dans le cadre des aides européennes à venir est le lien entre économie et environnement en terme de valeur ajoutée dans le cadre de projets innovants.

Comme Monsieur le Député permanent Julien MESTREZ l'a souligné ici à la tribune hier, il est exact que la SPI+ veille et met tout en œuvre pour favoriser la création d'emplois durables. Il suffit d'ailleurs de voir le journal de la SPI+ qui vient de paraître.

Cependant, la transversalité « économie/environnement » n'est pas encore présente dans sa politique actuelle. Il existe, au sein de la SPI+, un service qui travaille en soutien à certains secteurs (agroalimentaire

et emballage). Nous devrions avoir la même chose en matière d'énergie et d'environnement visant à créer une nouveauté en terme de projet et un dynamisme nouveau en lien également avec les GIE « énergie » et « environnement ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. La réponse de la Députation permanente et les votes sur ce dossier sont prévus pour mardi 26. Je vous rappelle que les chefs de groupe interviendront lundi.

#### IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2004, je le déclare approuvé.

#### V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous signale que la première commission se réunit maintenant Salle des Gardes.

Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 17 h 30.

- Prochaine séance publique le lundi 25 octobre 2004 à 15 heures.